

Dossier Technique Amiante



Amiante



Immeuble bâti visité :

Adresse :HOTEL IBIS
RUE D'HAVRE TOURCOING

Code Postal :59200
Ville :TOURCOING

Précision :

VERSION DU DOSSIER :

Révision	Date	Objet
REV 00	30/01/2024	Établissement du Dossier Technique Amiante
À conserver même après destruction		

SOMMAIRE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

1. Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante
2. Résultat des évaluations périodiques
3. Suivi des travaux de retrait et de confinement de l'amiante
4. Fiche récapitulative du Dossier technique amiante
5. Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

1

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante

Repérage des matériaux et produits

Listes A et B



Numéro de dossier :	-5801/RTH
Date du repérage :	08/01/2024 et 09/01/2024

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	Décret 2011-629 du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application des 12 décembre 2012 liste A et B modifié le 26 juin 2013, 21 décembre 2012 et 1 ^{er} juin 2015.
Norme utilisée	Norme NF X 46-020 d'août 2017

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: , Lot numéro Non communiqué Code postal, ville : 59200 TOURCOING Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC
Périmètre de repérage : ENSEMBLE DE L'HOTEL IBIS
Type de bien : HOTEL
Fonction principale du bâtiment : Autres
Année de construction : < 1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... VILLE DE TOURCOING Adresse : 10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ 59200 TOURCOING
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... VILLE DE TOURCOING Adresse : 10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ 59200 TOURCOING

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	THOMAS Richard	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 17/07/2022 Échéance : 16/07/2029 N° de certification : CPDI2366
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER (Numéro SIRET : 91951606200016)				
Adresse : 1 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, 59100 ROUBAIX				
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA				
Numéro de police et date de validité : 10583931804C122 / 31 Décembre 2024				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 30/01/2024, remis au propriétaire le 30/01/2024
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 69 pages

Rappel des conclusions : dans le cadre de la mission réglementaire indiquée en tête du présent rapport,
Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Il est ici rappelé que cette conclusion ne s'applique qu'à la mission réglementaire clairement définie en tête de rapport. Elle ne présume pas de la présence ou de l'absence d'autre MPCA non concernés par le cadre réglementaire. Le présent rapport ne peut en aucune façon être utilisé pour effectuer des travaux ou une démolition.

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.0 Identification des matériaux de la liste A et B reconnus visuellement
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste A ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
 - Calorifugeages (4ème étage - Ensembles Gaines techniques)
 - Faux plafonds (2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie)
 - Calorifugeages (3ème étage - Ensembles Gaines techniques)
 - Calorifugeages (2ème étage - Ensembles Gaines techniques)
 - Calorifugeages (1er étage - Ensembles Gaines techniques)
 - Calorifugeages (Rez de chaussée - Ensembles Gaines techniques)
 - Faux plafonds (Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1)
 - Calorifugeages (Ensemble Vide sanitaire)
 - Faux plafonds (Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce)
 - Faux plafonds (Rez de chaussée - Bureau 3)
 - Calorifugeages (Rez de chaussée - Sous-Station)
 - Faux plafonds (Rez de chaussée - Office)

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
 - Revêtements durs en fibres-ciment (Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Plaques en fibre-ciment (Ensemble Rez de Chaussée) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Plaques en fibre-ciment (Rez de chaussée - Commerce (enseigne)) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante suivant documentation consultée évaluation périodique des matériaux amiantés de la liste a et b rapport de bureau veritas n°10514881/s1.1.1.r du 08/04/2021 :
 - Plaques en fibres-ciment (Rez de chaussée - Local poubelle) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.*
 - Conduit en fibres-ciment (Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

Dalle de sol (1er étage - Service) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

Dalle de sol (2ème étage - Service) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

Dalle de sol (3ème étage - Service) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

Dalle de sol (4ème étage - Service) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.*

- des matériaux et produits de la liste B ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
 - Enduit à base de plâtre projeté (Ensemble 4ème étage)
 - Enduit à base de plâtre projeté (Ensemble 3ème étage)
 - Enduit à base de plâtre projeté (Ensemble 2ème étage)
 - Enduit à base de plâtre projeté (Ensemble 1er étage)
 - Nez de marche (Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers)
 - Protection en plâtre (Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Restaurant)
 - Enduit à base de plâtre projeté (Ensemble Rez de chaussée)
 - Panneaux collés ou vissés (Ensemble Vide sanitaire plafond)

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Rez de chaussée - Transfo EDF	Toutes	Absence de clef
Ensemble du bâtiment	Gaines Ascenseurs	Zone d'accès réglementé
Ensemble du bâtiment	Trappe et gaine désenfumage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive l'hôtel est en activité le jour de la visite

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B")

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....FLASH LAB

Adresse :.....12 RUE LOUIS NEEL 59260 LEZENNES

Numéro de l'accréditation Cofrac :1-6979

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

La présente mission concerne le repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R 1334-17 et 18 du code de la construction et de l'habitation prévoit que «Les propriétaires des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ainsi les propriétaires d'immeuble à usage autre que d'habitation y font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage avant démolition d'immeuble ou le repérage a élaborer avant réalisation de travaux. **Le présent rapport ne pourra en aucune façon être utilisé tel quel et Devra être complété pour cela.**

3.2.5 Le périmètre de repérage effectif

Liste des pièces visitées objet du présent repérage :	Remarque
Rez de chaussée - SAS	
Rez de chaussée - Accueil	
Rez de chaussée - Restaurant	
Rez de chaussée - Bureau 1	
Rez de chaussée - Bureau 2	
Rez de chaussée - Bureau 3	
Rez de chaussée - Sanitaire 1	
Rez de chaussée - Sanitaire 2	
Rez de chaussée - Cuisine	
Rez de chaussée - Laverie	
Rez de chaussée - Office	
Rez de chaussée - Chambre froide 1	
Rez de chaussée - Chambre froide 2	
Rez de chaussée - Circulation	
Rez de chaussée - Réserve	
Rez de chaussée - Vestiaire 1	
Rez de chaussée - Vestiaire 2	

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joints (tresses)
Vide-ordures	Joints (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Rez de chaussée - Sous-Station	
Rez de chaussée - Atelier	
Rez de chaussée - Archive	
Rez de chaussée - TGBT	
Rez de chaussée - Livraison	
Rez de chaussée - Transfo EDF	Absence de clef
Rez de chaussée - Commerce	
Rez de chaussée - Escaliers	
Rez de chaussée - Gaines techniques	
Rez de chaussée - Local poubelle	
1er étage - Gaines techniques	
1er étage - Escaliers	
1er étage - Circulation	
1er étage - Chambre 101	
1er étage - Chambre 102	
1er étage - Chambre 103	
1er étage - Chambre 104	
1er étage - Chambre 106	
1er étage - Chambre 108	
1er étage - Chambre 110	
1er étage - Chambre 111	
1er étage - Chambre 112	
1er étage - Chambre 113	
1er étage - Chambre 114	
1er étage - Chambre 115	
1er étage - Chambre 116	
1er étage - Chambre 117	
1er étage - Chambre 118	
1er étage - Chambre 119	
1er étage - Chambre 120	
1er étage - Chambre 121	
1er étage - Chambre 122	
1er étage - Chambre 123	
1er étage - Chambre 124	
1er étage - Chambre 125	
1er étage - Chambre 126	
1er étage - Chambre 127	
1er étage - Chambre 128	
1er étage - Chambre 129	
1er étage - Service	
2ème étage - Gaines techniques	
2ème étage - Escaliers	
2ème étage - Service	
2ème étage - Réunion	
2ème étage - Chambre 201	
2ème étage - Chambre 202	
2ème étage - Chambre 203	
2ème étage - Chambre 204	
2ème étage - Chambre 206	
2ème étage - Chambre 208	
2ème étage - Chambre 210	
2ème étage - Chambre 212	
2ème étage - Chambre 213	
2ème étage - Chambre 214	
2ème étage - Chambre 215	
2ème étage - Chambre 216	
2ème étage - Chambre 217	
2ème étage - Chambre 218	
2ème étage - Chambre 219	
2ème étage - Chambre 220	

2ème étage - Chambre 221	
2ème étage - Chambre 222	
2ème étage - Chambre 223	
2ème étage - Chambre 224	
2ème étage - Chambre 225	
2ème étage - Chambre 226	
2ème étage - Chambre 227	
2ème étage - Chambre 228	
2ème étage - Chambre 229	
2ème étage - Circulation	
3ème étage - Escaliers	
3ème étage - Service	
3ème étage - Gaines techniques	
3ème étage - Chambre 301	
3ème étage - Chambre 302	
3ème étage - Chambre 303	
3ème étage - Chambre 304	
3ème étage - Chambre 306	
3ème étage - Chambre 308	
3ème étage - Chambre 310	
3ème étage - Chambre 311	
3ème étage - Chambre 312	
3ème étage - Chambre 313	
3ème étage - Chambre 314	
3ème étage - Chambre 315	
3ème étage - Chambre 316	
3ème étage - Chambre 317	
3ème étage - Chambre 318	
3ème étage - Chambre 319	
3ème étage - Chambre 320	
3ème étage - Chambre 321	
3ème étage - Chambre 322	
3ème étage - Chambre 323	
3ème étage - Chambre 324	
3ème étage - Chambre 325	
3ème étage - Chambre 326	
3ème étage - Chambre 327	
3ème étage - Chambre 328	
3ème étage - Chambre 329	
3ème étage - Circulation	
4ème étage - Service	
4ème étage - Escaliers	
4ème étage - Gaines techniques	
4ème étage - Chambre 401	
4ème étage - Chambre 402	
4ème étage - Chambre 403	
4ème étage - Chambre 404	
4ème étage - Chambre 406	
4ème étage - Chambre 408	
4ème étage - Chambre 410	
4ème étage - Chambre 412	
4ème étage - Chambre 413	
4ème étage - Chambre 414	
4ème étage - Chambre 415	
4ème étage - Chambre 416	
4ème étage - Chambre 417	
4ème étage - Chambre 418	
4ème étage - Chambre 419	
4ème étage - Chambre 420	
4ème étage - Chambre 421	

4ème étage - Chambre 422	
4ème étage - Chambre 423	
4ème étage - Chambre 424	
4ème étage - Chambre 425	
4ème étage - Chambre 426	
4ème étage - Chambre 427	
4ème étage - Chambre 428	
4ème étage - Chambre 429	
4ème étage - Lingerie	
4ème étage - Circulation	
Toitures	
Vide sanitaire	

Note :

Les conclusions du présent rapport ne portent que sur les locaux auquel l'opérateur a réellement eu accès. Pour les autres locaux, le donneur d'ordre reste responsable de la présence éventuelle de matériaux amiantés et de leur état de conservation. Pour ces autres locaux, il perd l'exonération de la clause des vices cachés.

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1.1.R du 08/04/2021
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

« Il est rappelé au donneur d'ordre que sa responsabilité sera engagée en cas de dissimulation d'une information dont il a connaissance (présence d'amiante, retrait de matériaux amiantés, etc...). Aussi le donneur d'ordre est-il invité à communiquer à notre entreprise toutes les informations utiles (anciens rapports de diagnostic, nature des travaux effectués depuis l'acquisition du bien). »

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds, parquets fixés ou clipsés, revêtements de sols collés, conduits de cheminée, meubles de cuisine, n'ont pas été visitées par défaut d'accès

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 04/01/2024

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 08/01/2024 et 09/01/2024

4.3 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention. (Modes opératoires)

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux de la liste A repérés

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
4ème étage - Ensembles Gains techniques	Identifiant: M001-P001 Description: Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie	Identifiant: M003-P003 Description: Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
3ème étage - Ensembles Gains techniques	Identifiant: M004-P004 Description: Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
2ème étage - Ensembles Gains techniques	Identifiant: M006-P006 Description: Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
1er étage - Ensembles Gains techniques	Identifiant: M008-P008 Description: Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Rez de chaussée - Ensembles Gains techniques	<u>Identifiant:</u> M013-P013 <u>Description:</u> Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1	<u>Identifiant:</u> M014-P014 <u>Description:</u> Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Ensemble Vide sanitaire	<u>Identifiant:</u> M016-P016 <u>Description:</u> Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce	<u>Identifiant:</u> M018-P018 <u>Description:</u> Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Bureau 3	<u>Identifiant:</u> M019-P019 <u>Description:</u> Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Sous-Station	<u>Identifiant:</u> M021-P021 <u>Description:</u> Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Office	<u>Identifiant:</u> M022-P022 <u>Description:</u> Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Sanitaire 2	<u>Identifiant:</u> M030 <u>Description:</u> Faux plafonds	Absence d'amiante (Sur marquage du matériaux date de 2013)		
Rez de chaussée - Sous-Station	<u>Identifiant:</u> M031 <u>Description:</u> Calorifugeages	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.1 Liste des matériaux de la liste B repérés

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Ensemble 4ème étage	<u>Identifiant:</u> M002-P002 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Ensemble 3ème étage	<u>Identifiant:</u> M005-P005 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Ensemble 2ème étage	<u>Identifiant:</u> M007-P007 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Ensemble 1er étage	<u>Identifiant:</u> M009-P009 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers	<u>Identifiant:</u> M010-P010 <u>Description:</u> Nez de marche	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Restaurant	<u>Identifiant:</u> M011-P011 <u>Description:</u> Protection en plâtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Ensemble Rez de chaussée	<u>Identifiant:</u> M012-P012 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond	<u>Identifiant:</u> M015-P015 <u>Description:</u> Revêtements durs en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	EP (Z-II-RF)	
Ensemble Vide sanitaire plafond	<u>Identifiant:</u> M017-P017 <u>Description:</u> Panneaux collés ou vissés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Ensemble Rez de Chaussée	<u>Identifiant:</u> M020-P020 <u>Description:</u> Plaques en fibre-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	EP (Z-II-RF)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Rez de chaussée - Commerce (enseigne)	<u>Identifiant:</u> M023-P023 <u>Description:</u> Plaques en fibre-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	EP (Z-II-RF)	
Rez de chaussée - Local poubelle	<u>Identifiant:</u> M024 <u>Description:</u> Plaques en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	AC1 (Z-II-RM)	
Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison	<u>Identifiant:</u> M025 <u>Description:</u> Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	EP (Z-II-RF)	
1er étage - Service	<u>Identifiant:</u> M026 <u>Description:</u> Dalle de sol	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	EP (Z-PE)	
2ème étage - Service	<u>Identifiant:</u> M027 <u>Description:</u> Dalle de sol	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	EP (Z-II-RF)	
3ème étage - Service	<u>Identifiant:</u> M028 <u>Description:</u> Dalle de sol	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	EP (Z-II-RF)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
4ème étage - Service	<u>Identifiant:</u> M029 <u>Description:</u> Dalle de sol	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	AC1 (Z-II-RM)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond	<u>Identifiant:</u> M015-P015 <u>Description:</u> Revêtements durs en fibres-ciment <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Ensemble Rez de Chaussée	<u>Identifiant:</u> M020-P020 <u>Description:</u> Plaques en fibre-ciment <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée - Commerce (enseigne)	<u>Identifiant:</u> M023-P023 <u>Description:</u> Plaques en fibre-ciment <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée - Local poubelle	<u>Identifiant:</u> M024 <u>Description:</u> Plaques en fibres-ciment <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat AC1** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.	
Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison	<u>Identifiant:</u> M025 <u>Description:</u> Conduit en fibres-ciment <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

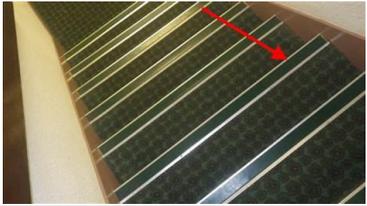
Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
1er étage - Service	<u>Identifiant:</u> M026 <u>Description:</u> Dalle de sol <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	Matériau non accessible (Protection étanche) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2ème étage - Service	<u>Identifiant:</u> M027 <u>Description:</u> Dalle de sol <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
3ème étage - Service	<u>Identifiant:</u> M028 <u>Description:</u> Dalle de sol <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
4ème étage - Service	<u>Identifiant:</u> M029 <u>Description:</u> Dalle de sol <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée Evaluation périodique des matériaux amiantés de la liste A et B rapport de BUREAU VERITAS n°10514881/S1.1 .1.R du 08/04/2021)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat AC1** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
 ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
4ème étage - Ensembles Gains techniques	<u>Identifiant:</u> M001-P001 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
Ensemble 4ème étage	<u>Identifiant:</u> M002-P002 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie	<p><u>Identifiant:</u> M003-P003 <u>Description:</u> Faux plafonds <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	
3ème étage - Ensembles Gaines techniques	<p><u>Identifiant:</u> M004-P004 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	
Ensemble 3ème étage	<p><u>Identifiant:</u> M005-P005 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B</p>	
2ème étage - Ensembles Gaines techniques	<p><u>Identifiant:</u> M006-P006 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	
Ensemble 2ème étage	<p><u>Identifiant:</u> M007-P007 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B</p>	
1er étage - Ensembles Gaines techniques	<p><u>Identifiant:</u> M008-P008 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	
Ensemble 1er étage	<p><u>Identifiant:</u> M009-P009 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B</p>	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers	<u>Identifiant:</u> M010-P010 <u>Description:</u> Nez de marche <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	
Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Restaurant	<u>Identifiant:</u> M011-P011 <u>Description:</u> Protection en plâtre <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	
Ensemble Rez de chaussée	<u>Identifiant:</u> M012-P012 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre projeté <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	
Rez de chaussée - Ensembles Gains techniques	<u>Identifiant:</u> M013-P013 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1	<u>Identifiant:</u> M014-P014 <u>Description:</u> Faux plafonds <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
Ensemble Vide sanitaire	<u>Identifiant:</u> M016-P016 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
Ensemble Vide sanitaire plafond	<u>Identifiant:</u> M017-P017 <u>Description:</u> Panneaux collés ou vissés <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	
Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce	<u>Identifiant:</u> M018-P018 <u>Description:</u> Faux plafonds <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Rez de chaussée - Bureau 3	<p><u>Identifiant:</u> M019-P019 <u>Description:</u> Faux plafonds <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	
Rez de chaussée - Sous-Station	<p><u>Identifiant:</u> M021-P021 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	
Rez de chaussée - Office	<p><u>Identifiant:</u> M022-P022 <u>Description:</u> Faux plafonds <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A</p>	

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Sanitaire 2	<p><u>Identifiant:</u> M030 <u>Description:</u> Faux plafonds <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A <u>Justificatif:</u> Sur marquage du matériaux date de 2013</p>	
Rez de chaussée - Sous-Station	<p><u>Identifiant:</u> M031 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A <u>Justificatif:</u> Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante calorifugeage récent en coque PVC + laine de roche</p>	

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **TOURCOING**, le **08/01/2024** et **09/01/2024**

Par : **THOMAS** Richard



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° -5801/RTH

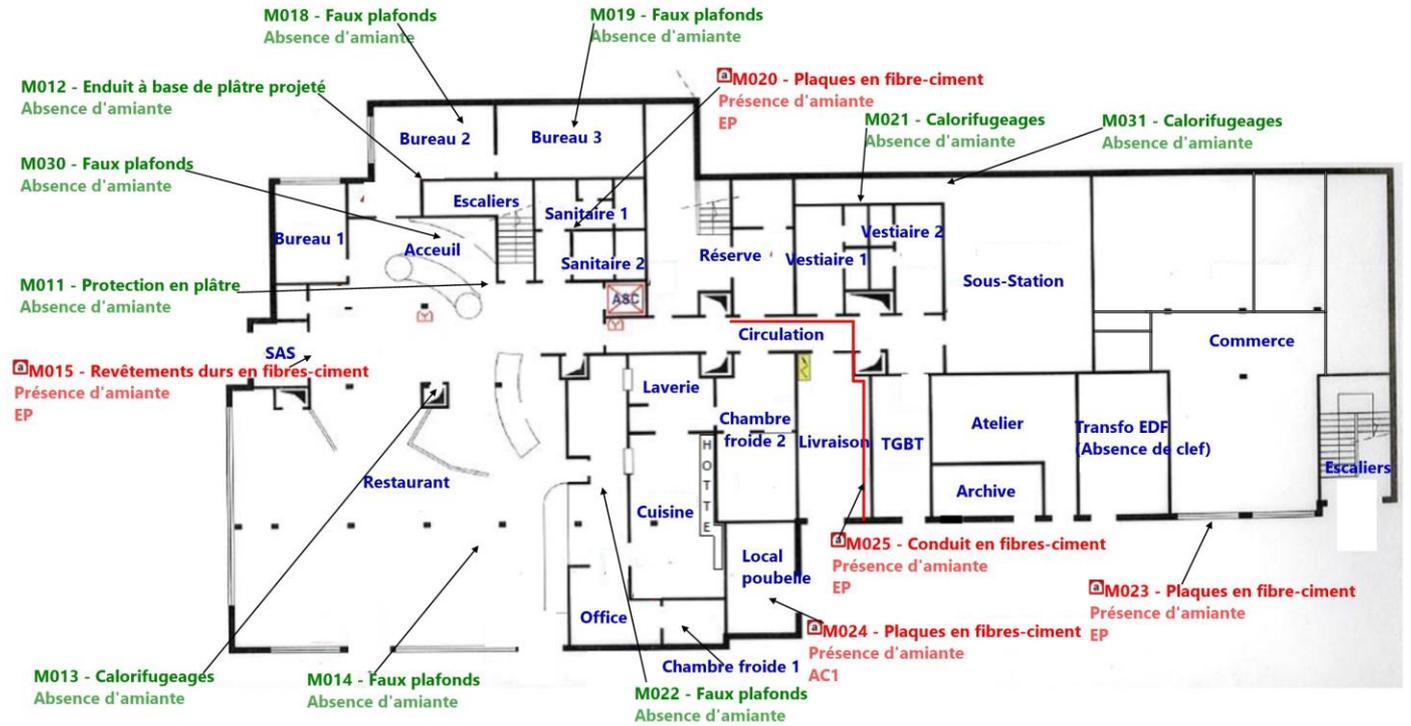
Sommaire des annexes

7 Annexes

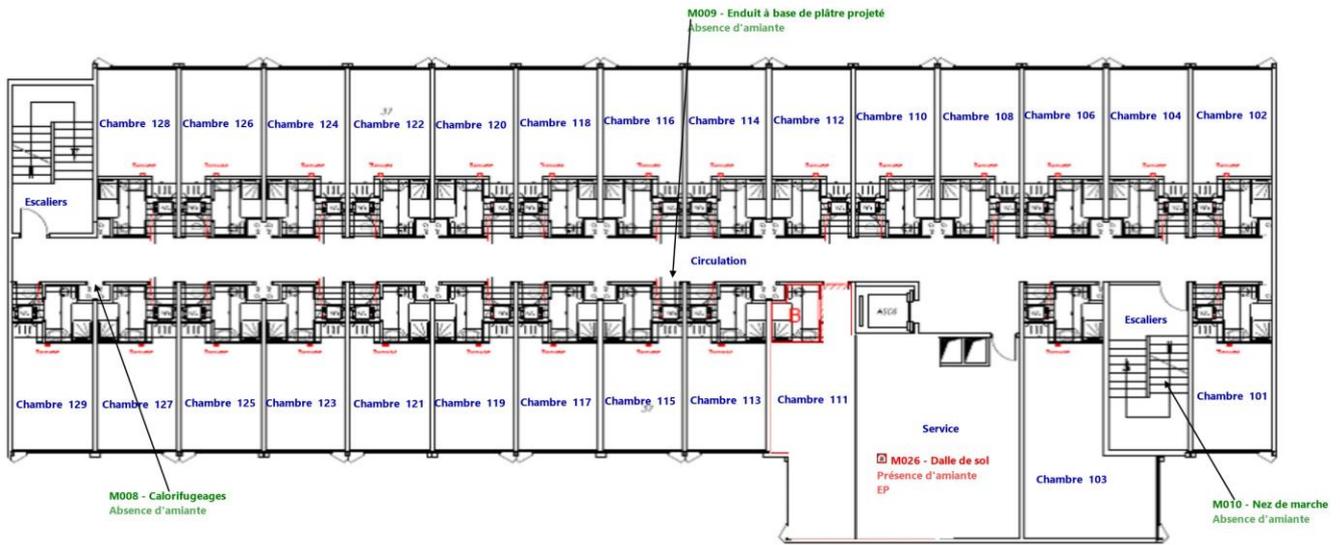
- 7.1 Schéma de repérage**
- 7.2 Rapports d'essais**
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante**
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations**
- 7.5 Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante**
- 7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Rez de Chaussée



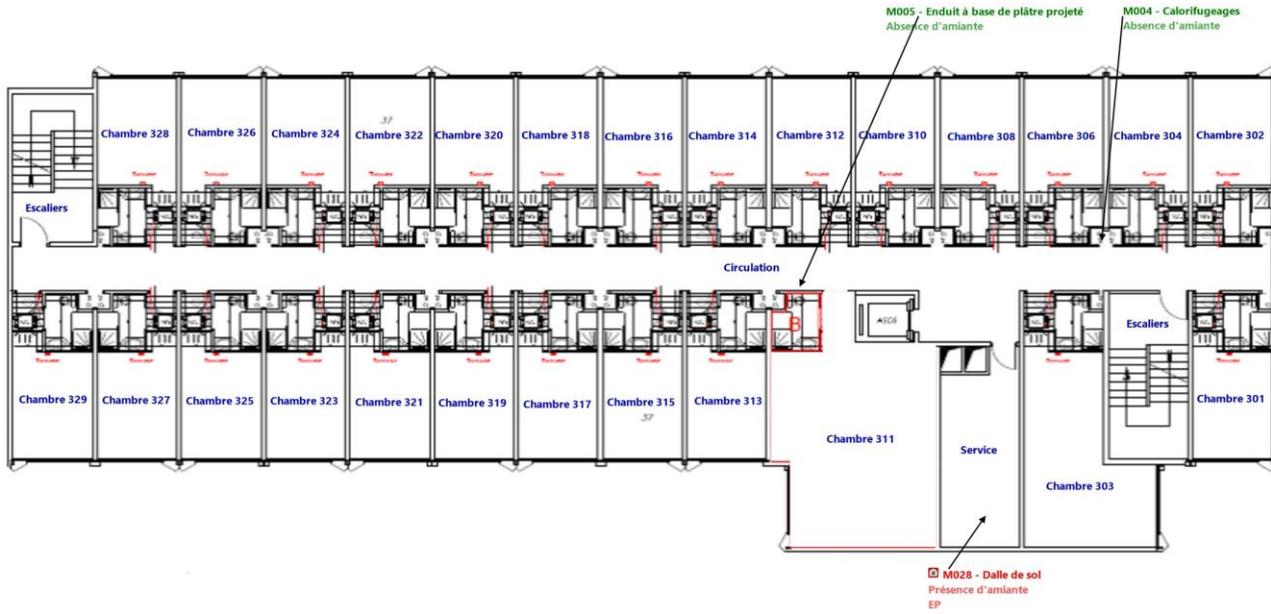
R+1



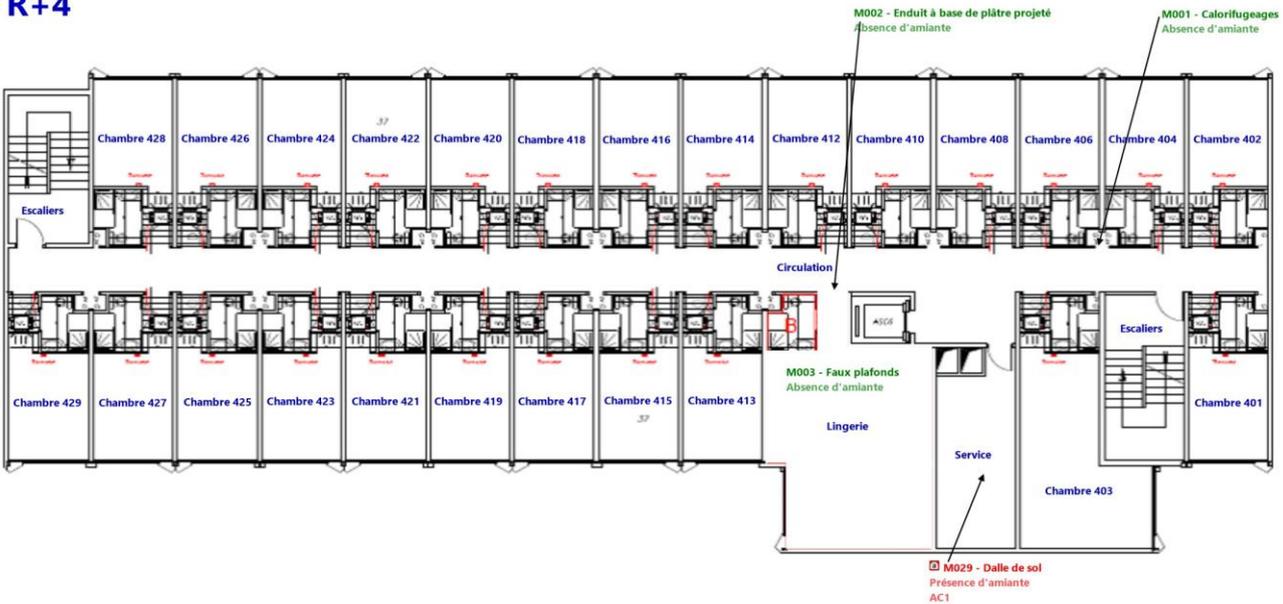
R+2



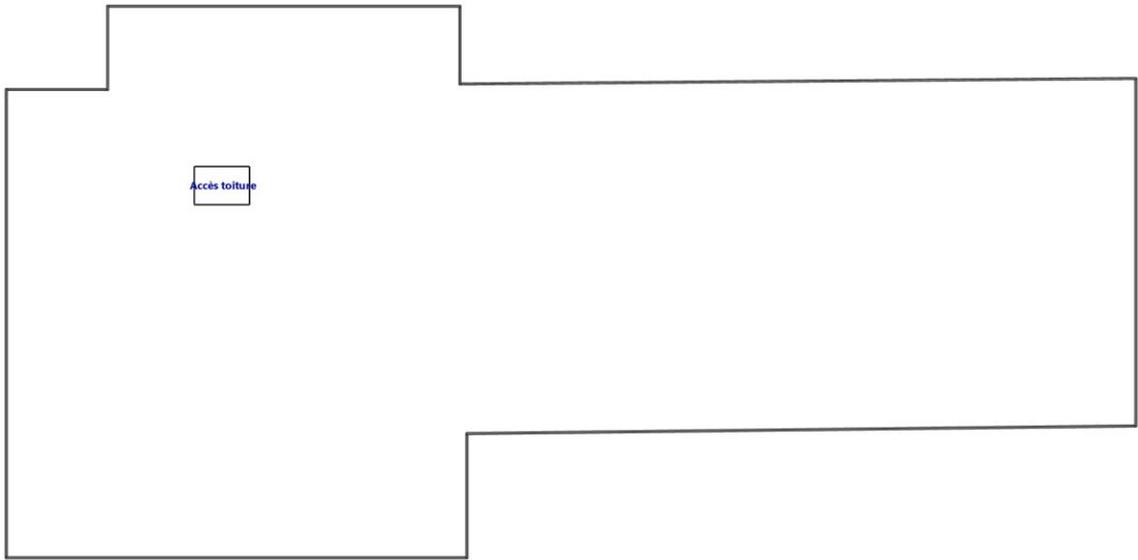
R+3



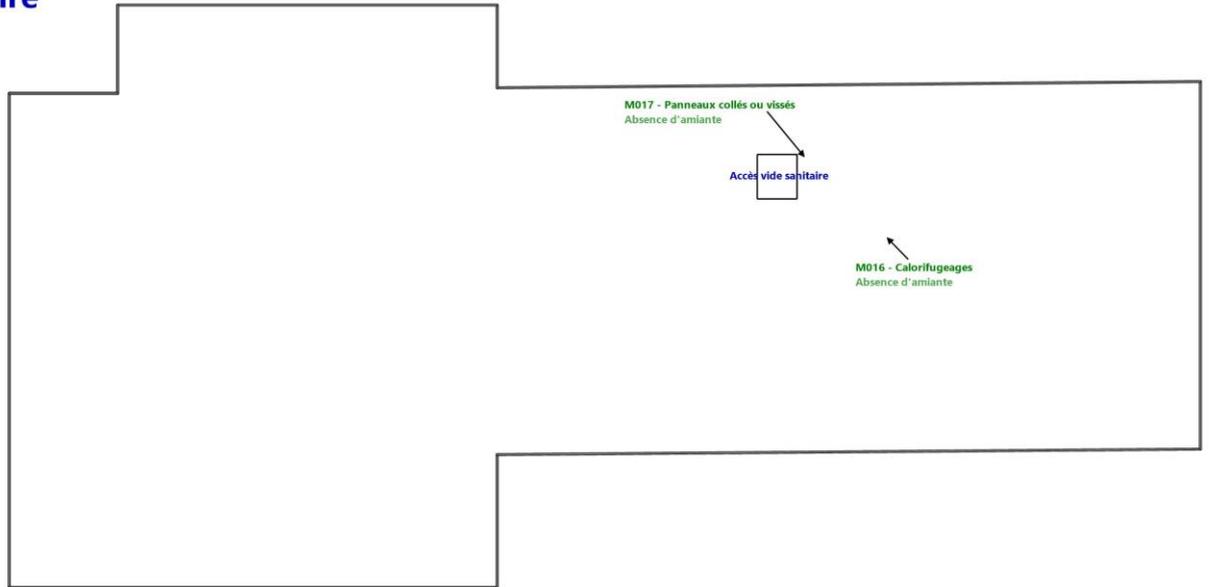
R+4



Toiture



Vide Sanitaire



Légende

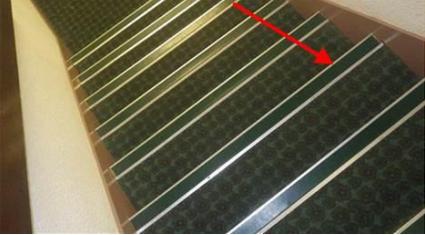
	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : VILLE DE TOURCOING Adresse : 10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ 59200 TOURCOING</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos



Photo n° RTA001
Localisation : 4ème étage - Ensembles Gains techniques
Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds
Partie d'ouvrage : Calorifugeages
Description : Calorifugeages
Localisation sur croquis : M001

	<p>Photo n° RTA002 Localisation : Ensemble 4ème étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M002</p>
	<p>Photo n° RTA003 Localisation : 2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M003</p>
	<p>Photo n° RTA004 Localisation : 3ème étage - Ensembles Gaines techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M004</p>
	<p>Photo n° RTA005 Localisation : Ensemble 3ème étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M005</p>
	<p>Photo n° RTA006 Localisation : 2ème étage - Ensembles Gaines techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M006</p>
	<p>Photo n° RTA007 Localisation : Ensemble 2ème étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M007</p>

	<p>Photo n° RTA008 Localisation : 1er étage - Ensembles Gains techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M008</p>
	<p>Photo n° RTA009 Localisation : Ensemble 1er étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M009</p>
	<p>Photo n° RTA010 Localisation : Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Nez de marche Description : Nez de marche Localisation sur croquis : M010</p>
	<p>Photo n° RTA011 Localisation : Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Restaurant Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Suspentes et contrevents Partie d'ouvrage : Protection en plâtre Description : Protection en plâtre Localisation sur croquis : M011</p>
	<p>Photo n° RTA012 Localisation : Ensemble Rez de chaussée Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M012</p>
	<p>Photo n° RTA013 Localisation : Rez de chaussée - Ensembles Gains techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M013</p>

	<p>Photo n° RTA014 Localisation : Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M014</p>
	<p>Photo n° RTA015 Localisation : Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Revêtements durs en fibres-ciment Description : Revêtements durs en fibres-ciment Localisation sur croquis : M015</p>
	<p>Photo n° RTA016 Localisation : Ensemble Vide sanitaire Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M016</p>
	<p>Photo n° RTA017 Localisation : Ensemble Vide sanitaire plafond Ouvrage : Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux Partie d'ouvrage : Panneaux collés ou vissés Description : Panneaux collés ou vissés Localisation sur croquis : M017</p>
	<p>Photo n° RTA018 Localisation : Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M018</p>
	<p>Photo n° RTA019 Localisation : Rez de chaussée - Bureau 3 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M019</p>
	<p>Photo n° RTA020 Localisation : Ensemble Rez de Chaussée Ouvrage : Gaines ventilation Partie d'ouvrage : Plaques en fibre-ciment Description : Plaques en fibre-ciment Localisation sur croquis : M020</p>

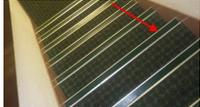
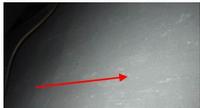
	<p>Photo n° RTA021 Localisation : Rez de chaussée - Sous-Station Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M021</p>
	<p>Photo n° RTA022 Localisation : Rez de chaussée - Office Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M022</p>
	<p>Photo n° RTA023 Localisation : Rez de chaussée - Commerce (enseigne) Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich Partie d'ouvrage : Plaques en fibre-ciment Description : Plaques en fibre-ciment Localisation sur croquis : M023</p>
	<p>Photo n° RTA024 Localisation : Rez de chaussée - Local poubelle Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie d'ouvrage : Plaques en fibres-ciment Description : Plaques en fibres-ciment Localisation sur croquis : M024</p>
	<p>Photo n° RTA025 Localisation : Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : M025</p>
	<p>Photo n° RTA025 Localisation : Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : M025</p>
	<p>Photo n° RTA026 Localisation : 1er étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M026</p>

	<p>Photo n° RTA027 Localisation : 2ème étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M027</p>
	<p>Photo n° RTA028 Localisation : 3ème étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M028</p>
	<p>Photo n° RTA029 Localisation : 4ème étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M029</p>
	<p>Photo n° RTA030 Localisation : Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Sanitaire 2 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M030</p>
	<p>Photo n° RTA031 Localisation : Rez de chaussée - Sous-Station Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M031</p>

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P001	4ème étage - Ensembles Gaines techniques	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M002-P002	Ensemble 4ème étage	Murs et plafonds	Enduit à base de plâtre projeté	Enduit à base de plâtre projeté Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M003-P003	2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds	Faux plafonds Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M004-P004	3ème étage - Ensembles Gains techniques	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M005-P005	Ensemble 3ème étage	Murs et plafonds	Enduit à base de plâtre projeté	Enduit à base de plâtre projeté Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M006-P006	2ème étage - Ensembles Gains techniques	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M007-P007	Ensemble 2ème étage	Murs et plafonds	Enduit à base de plâtre projeté	Enduit à base de plâtre projeté Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M008-P008	1er étage - Ensembles Gains techniques	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M009-P009	Ensemble 1er étage	Murs et plafonds	Enduit à base de plâtre projeté	Enduit à base de plâtre projeté Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M010-P010	Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Nez de marche	Nez de marche Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M011-P011	Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Restaurant	4 - Plafonds et faux plafonds - Suspentes et contrevents	Protection en plâtre	Protection en plâtre Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M012-P012	Ensemble Rez de chaussée	Murs et plafonds	Enduit à base de plâtre projeté	Enduit à base de plâtre projeté Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M013-P013	Rez de chaussée - Ensembles Gains techniques	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M014-P014	Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds	Faux plafonds Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M015-P015	Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gains, coffres	Revêtements durs en fibres-ciment	Revêtements durs en fibres-ciment Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M016-P016	Ensemble Vide sanitaire	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M017-P017	Ensemble Vide sanitaire plafond	Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés	Panneaux collés ou vissés Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M018-P018	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds	Faux plafonds Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M019-P019	Rez de chaussée - Bureau 3	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds	Faux plafonds Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M020-P020	Ensemble Rez de Chaussée	Gaines ventilation	Plaques en fibre-ciment	Plaques en fibre-ciment Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M021-P021	Rez de chaussée - Sous-Station	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M022-P022	Rez de chaussée - Office	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds	Faux plafonds Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
M023-P023	Rez de chaussée - Commerce (enseigne)	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques en fibre-ciment	Plaques en fibre-ciment Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	

Copie des rapports d'essais :

RAPPORT D'ESSAI N° 24FPN000073 RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN000073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	--	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN000073-001 Référence échantillon client : M001-P001 - Calorifugeages Localisation : 4ème étage - Ensembles Gaines techniques # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calcinon, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux jaune	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	robarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN000073-002 Référence échantillon client : M002-P002 - Enduit à base de plâtre projeté Localisation : Ensemble 4ème étage # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calcinon, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN000073-003 Référence échantillon client : M003-P003 - Faux plafonds Localisation : 2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie # Observation(s) : Présence de fibres minérales qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscope sont négatifs.							
# Matériau fibreux jaune	# Fibres de verre, Fibres cellulociques	#2	N/A	#2	# MOLP	robarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 **Pour être épiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

17

Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN000073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	--	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN000073-004 Référence échantillon client : M004-P004 - Calorifugeages Localisation : 3ème étage - Ensembles Gaines techniques # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calcinon, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux orange	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	robarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN000073-005 Référence échantillon client : M005-P005 - Enduit à base de plâtre projeté Localisation : Ensemble 3ème étage # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calcinon, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN000073-006 Référence échantillon client : M006-P006 - Calorifugeages Localisation : 2ème étage - Ensembles Gaines techniques # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calcinon, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux orange	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	robarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 **Pour être épiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

27

Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN00073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-007 Référence échantillon client : M007-P007 - Enduit à base de plâtre projeté Localisation : Ensemble 2ème étage # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-008 Référence échantillon client : M008-P008 - Calorifugeages Localisation : 1er étage - Ensembles Gainés techniques # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux orange	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	rbombarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-009 Référence échantillon client : M009-P009 - Enduit à base de plâtre projeté Localisation : Ensemble 1er étage # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-010 Référence échantillon client : M010-P010 - Nez de marche Localisation : Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers # Observation(s) :							
# Matériau souple vert	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré é apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 *Pour être épiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

37

Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN00073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-011 Référence échantillon client : M011-P011 - Protection en plâtre Localisation : Rez de chaussée - Accueil ; Rez de chaussée - Restaurant # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-012 Référence échantillon client : M012-P012 - Enduit à base de plâtre projeté Localisation : Ensembles Rez de chaussée # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-013 Référence échantillon client : M013-P013 - Calorifugeages Localisation : Rez de chaussée - Ensembles Gainés techniques # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux orange	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	rbombarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-014 Référence échantillon client : M014-P014 - Faux plafonds Localisation : Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1 # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calciné, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré é apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 *Pour être épiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

47

Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN00073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-015 Référence échantillon client : M015-P015 - Revêtement dur en fibres-ciment Localisation : Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond # Observation(s) :							
# Matériau dur gris fibreuse	# Matériau granuleux	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Présence d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-016 Référence échantillon client : M016-P016 - Calorifugeages Localisation : Ensemble Vide sanitaire # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux orange	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-017 Référence échantillon client : M017-P017 - Panneaux collés ou vissés Localisation : Ensemble Vide sanitaire plafond # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-018 Référence échantillon client : M018-P018 - Faux plafonds Localisation : Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce # Observation(s) : Présence de fibres minérales qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscope sont négatifs.							
# Matériau fibreux beige	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 *Pour être équitement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

5/7

Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN00073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-019 Référence échantillon client : M019-P019 - Faux plafonds Localisation : Rez de chaussée - Bureau 3 # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur blanc plâtreux	N/A	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-020 Référence échantillon client : M020-P020 - Plaques en fibre-ciment Localisation : Ensemble Rez de chaussée # Observation(s) :							
# Matériau semi-dur beige fibreuse	# Matériau granuleux	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Présence d'amiante de type Grunerite-amiante (Amosite)
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-021 Référence échantillon client : M021-P021 - Calorifugeages Localisation : Rez de chaussée - Sous-Station # Observation(s) :							
# Papier bitumineux	N/A	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#2	# META	asumahoro	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux orange	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-022 Référence échantillon client : M022-P022 - Faux plafonds Localisation : Rez de chaussée - Office # Observation(s) : Présence de fibres minérales qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscope sont négatifs.							
# Matériau fibreux jaune	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 *Pour être équitement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

6/7



Client : SARL M.D.I - ARLIANE Richard Thomas 1 boulevard de la République 59100 ROUBAIX	Référence FlashLab : 24FPN00073 Référence client : -5801/RTH - VILLE DE TOURCOING Adresse du site : Nord HOTEL IBIS RUE D'HAVRE TOURCOING 59200 TOURCOING	Date de réception : 10/01/2024 Edition du rapport : 15/01/2024 à 09:39
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPN00073-023 Référence échantillon client : M023-P023 - Plaques en fibre-ciment Localisation : Rez de chaussée - Commerce (enseigne)		# Observation(s) :					
# Matériau dur gris fibreux	# Matériau granuleux	#2	N/A	#2	# MOLP	roombarde	# Présence d'amiante de type Chrysotile

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :
 MOLP : Microscopie Optique à Lumière Polarisée - Guide HSG 249 Appendice 2 et méthode interne de traitement IB 11 34.
 META : Microscopie Electronique à Transmission Analytique - Norme NF X 43-050 pour ses parties pertinentes et méthode interne de traitement IB 11 35 (Calcination, attaque acide et broyage manuel).
 ** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection.
 ** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : DELATTRE Juliette
 Responsable Analyses

N/A - Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95% est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 * Sans indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

EB 11 70 v04 - 01/07/2021

77

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

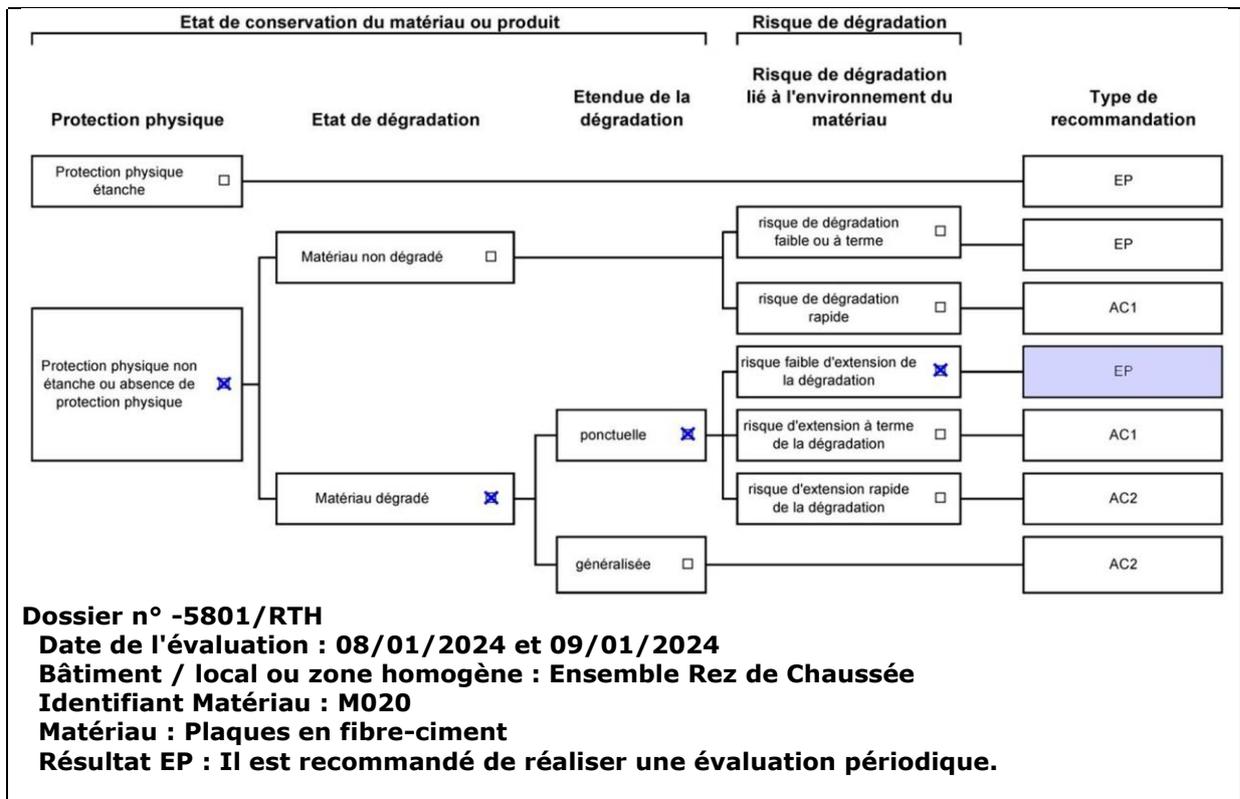
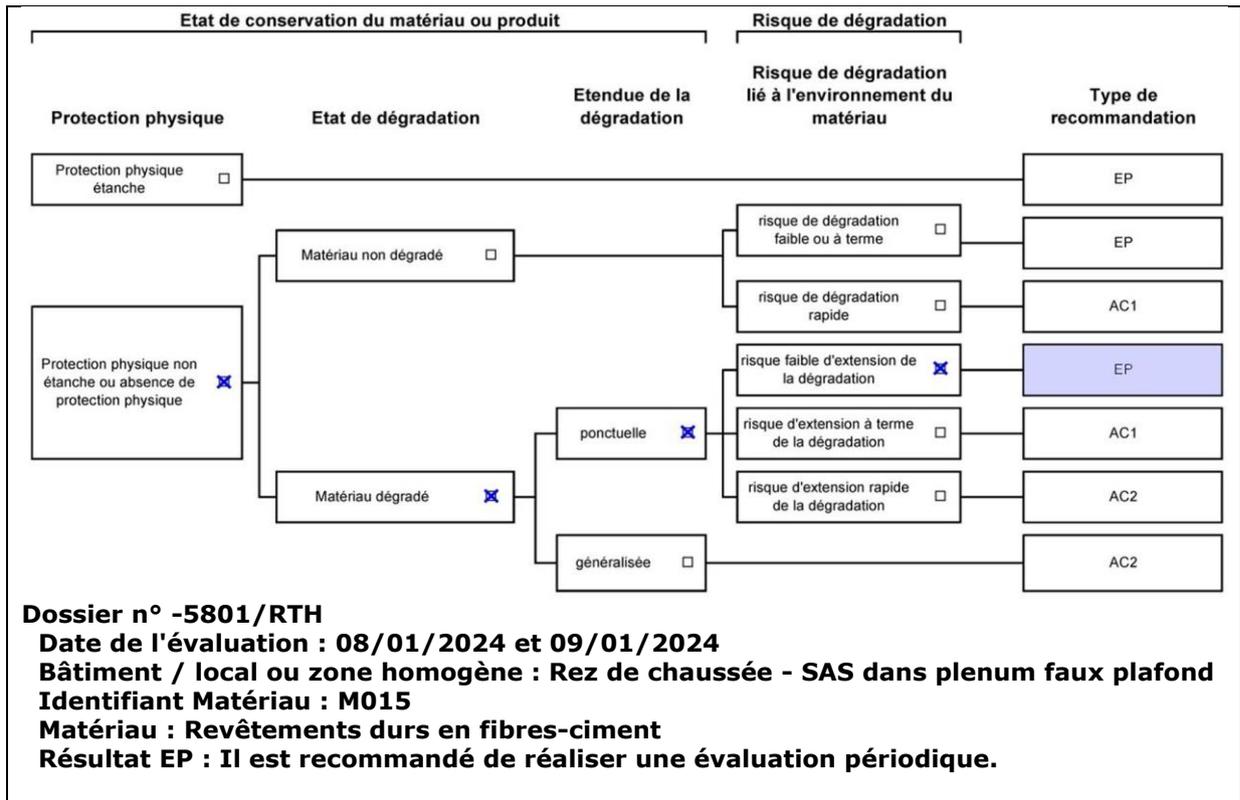
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

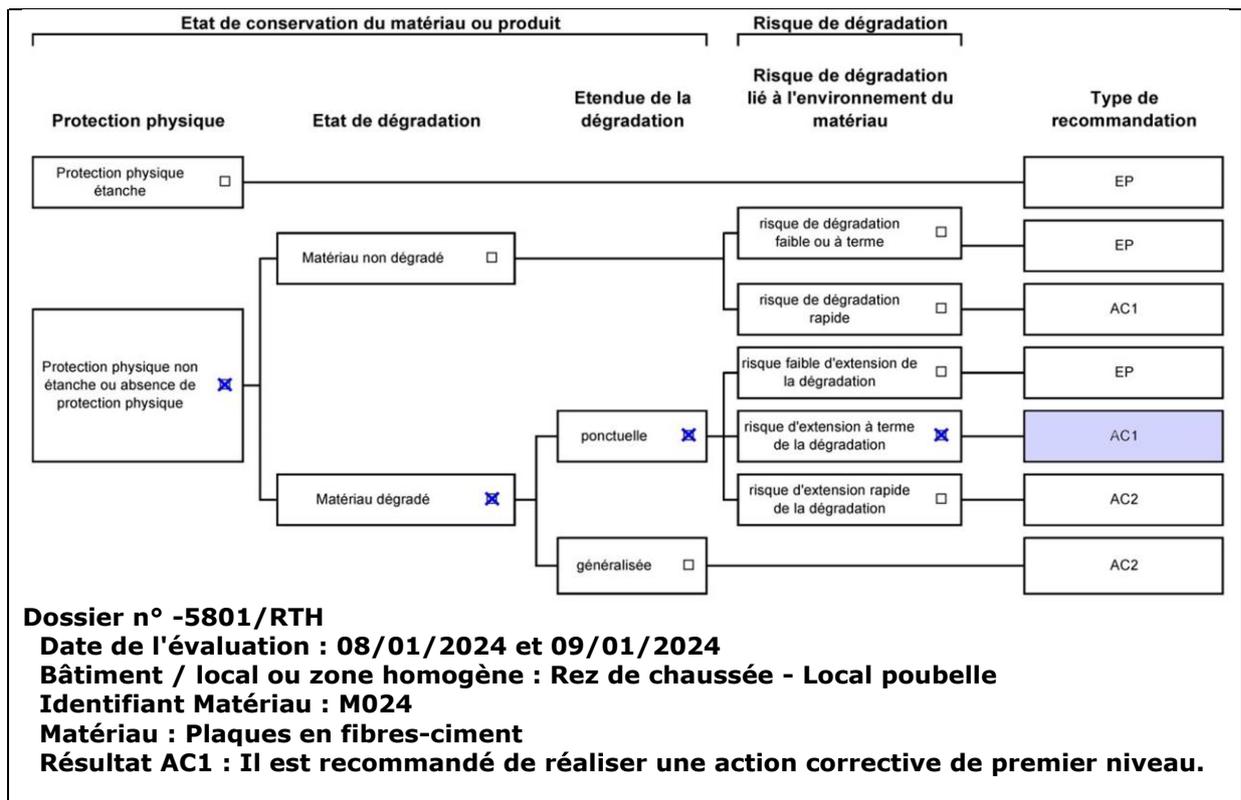
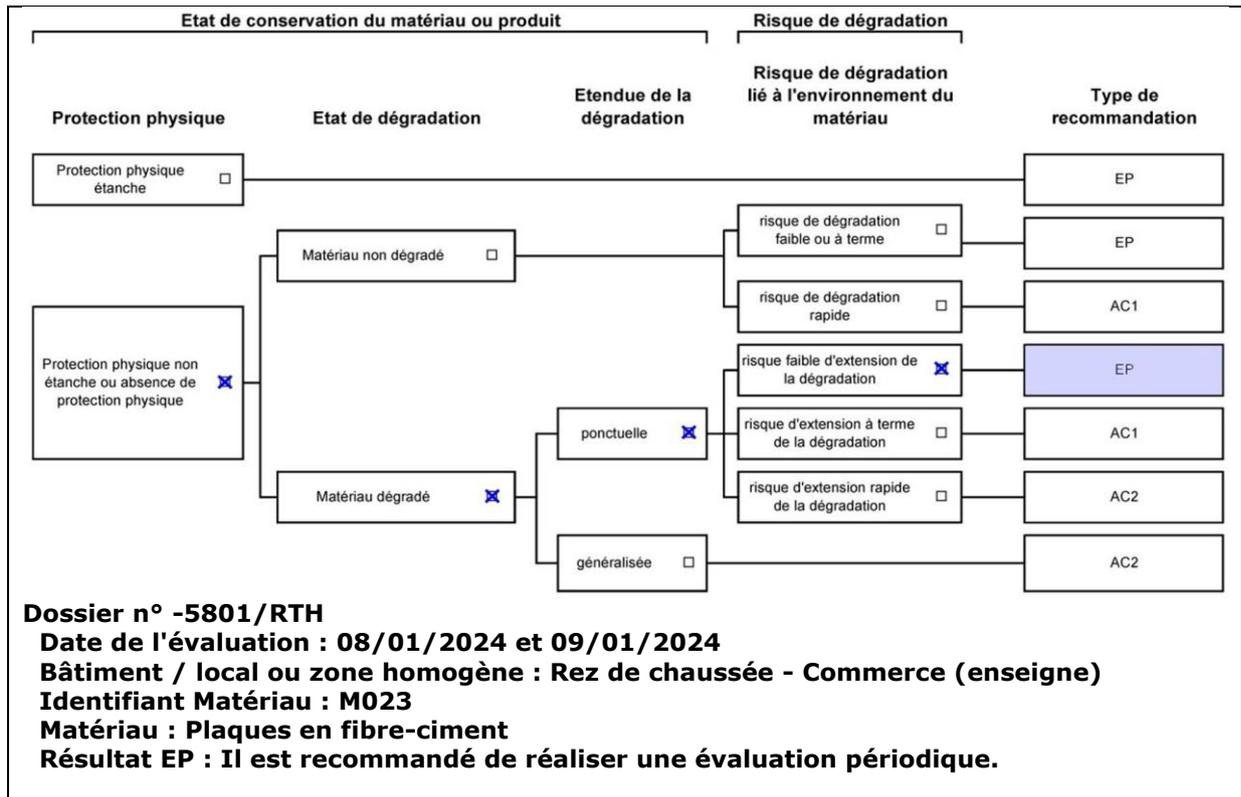
Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

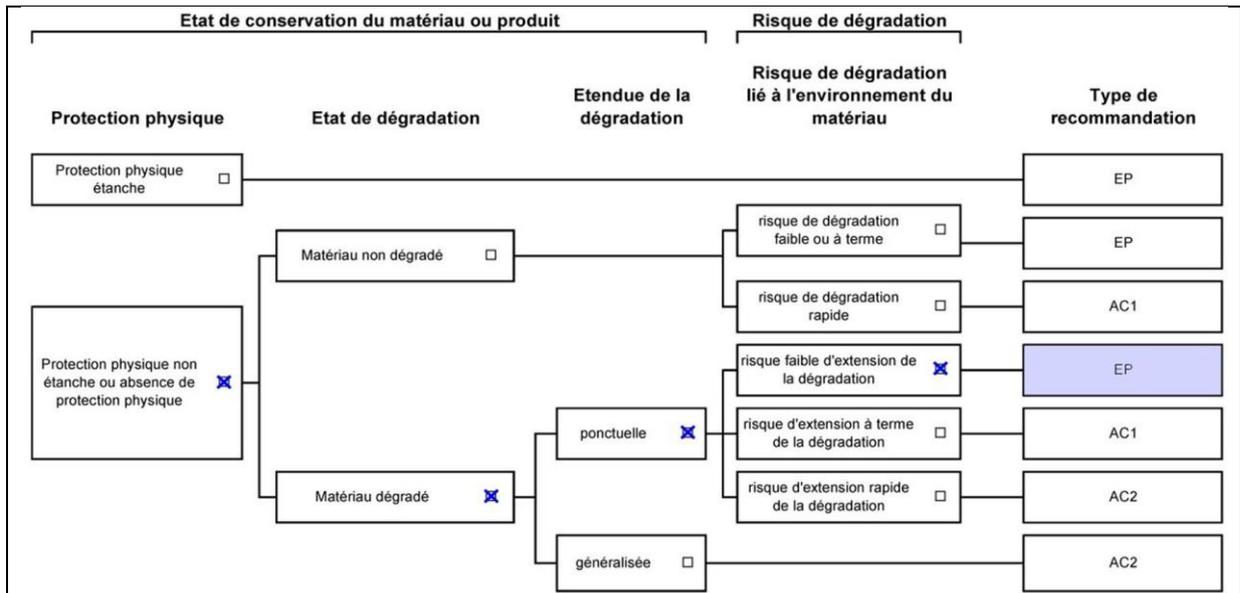
2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B







Dossier n° -5801/RTH

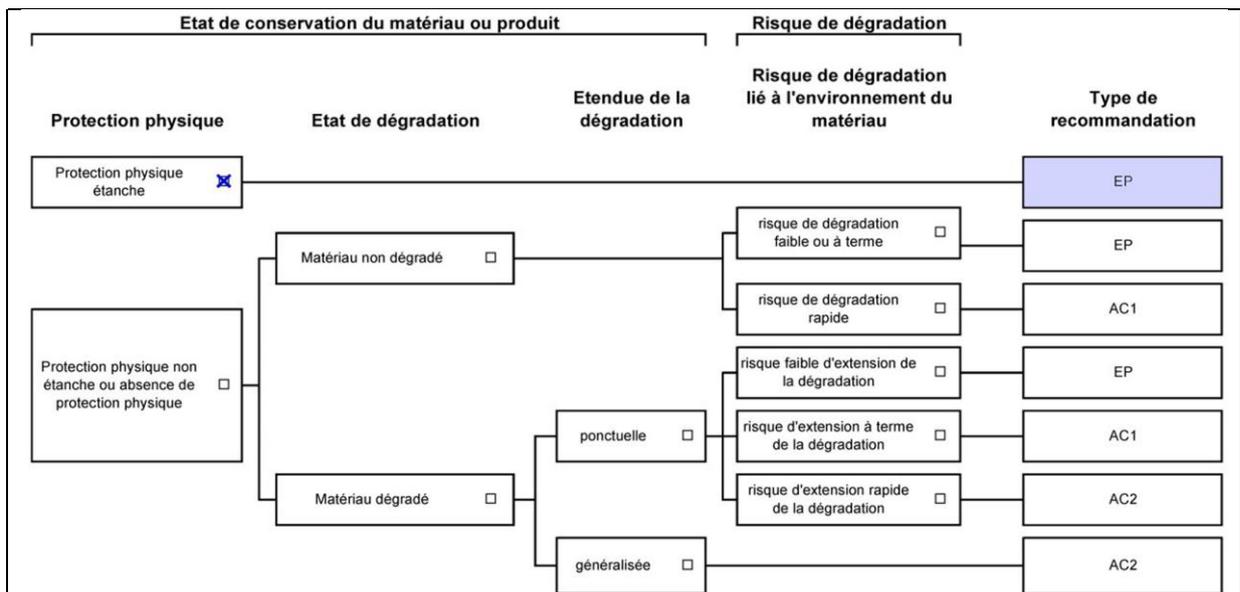
Date de l'évaluation : 08/01/2024 et 09/01/2024

Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison

Identifiant Matériau : M025

Matériau : Conduit en fibres-ciment

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° -5801/RTH

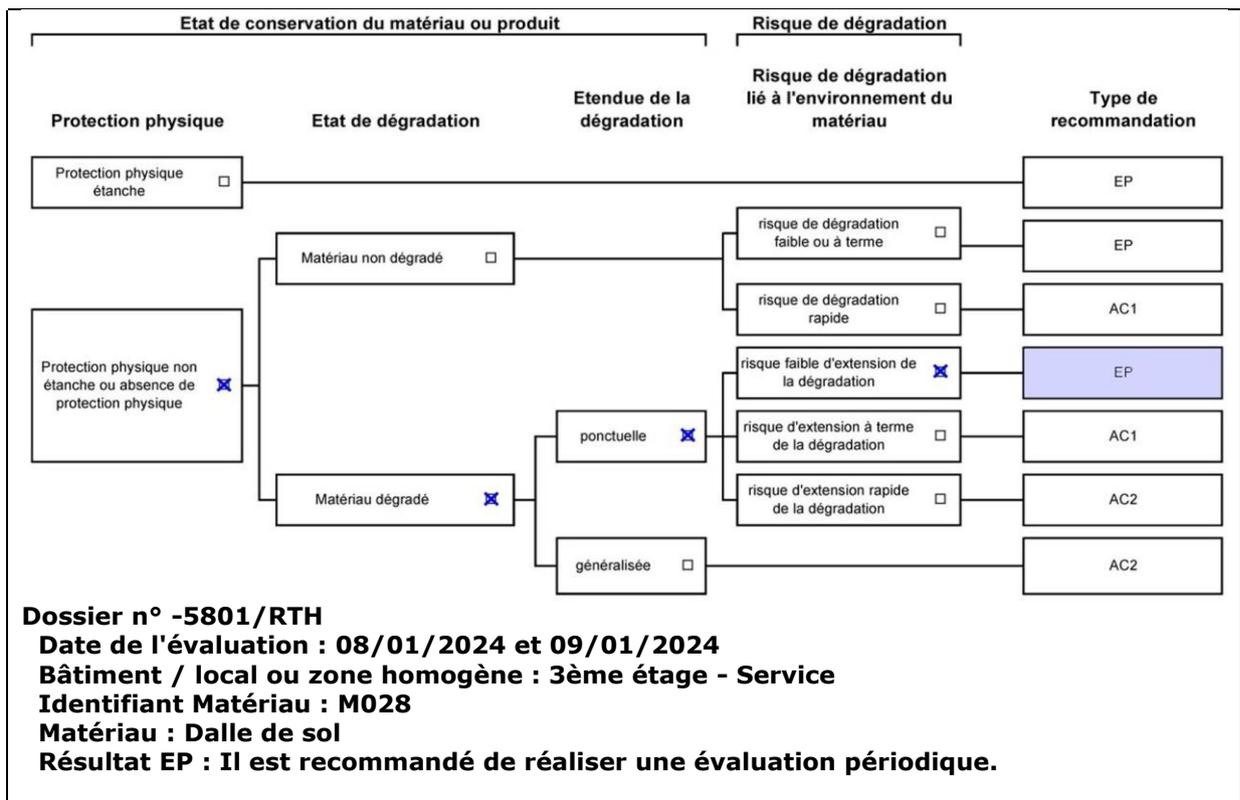
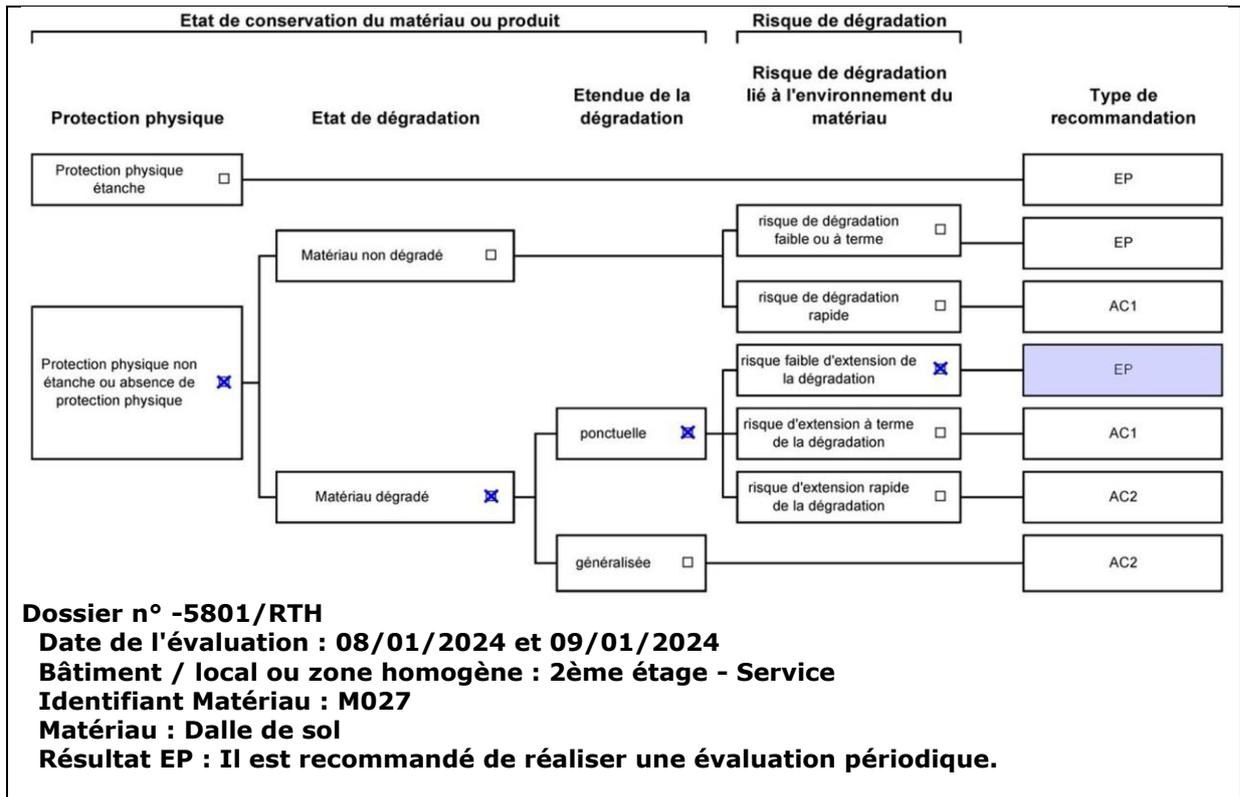
Date de l'évaluation : 08/01/2024 et 09/01/2024

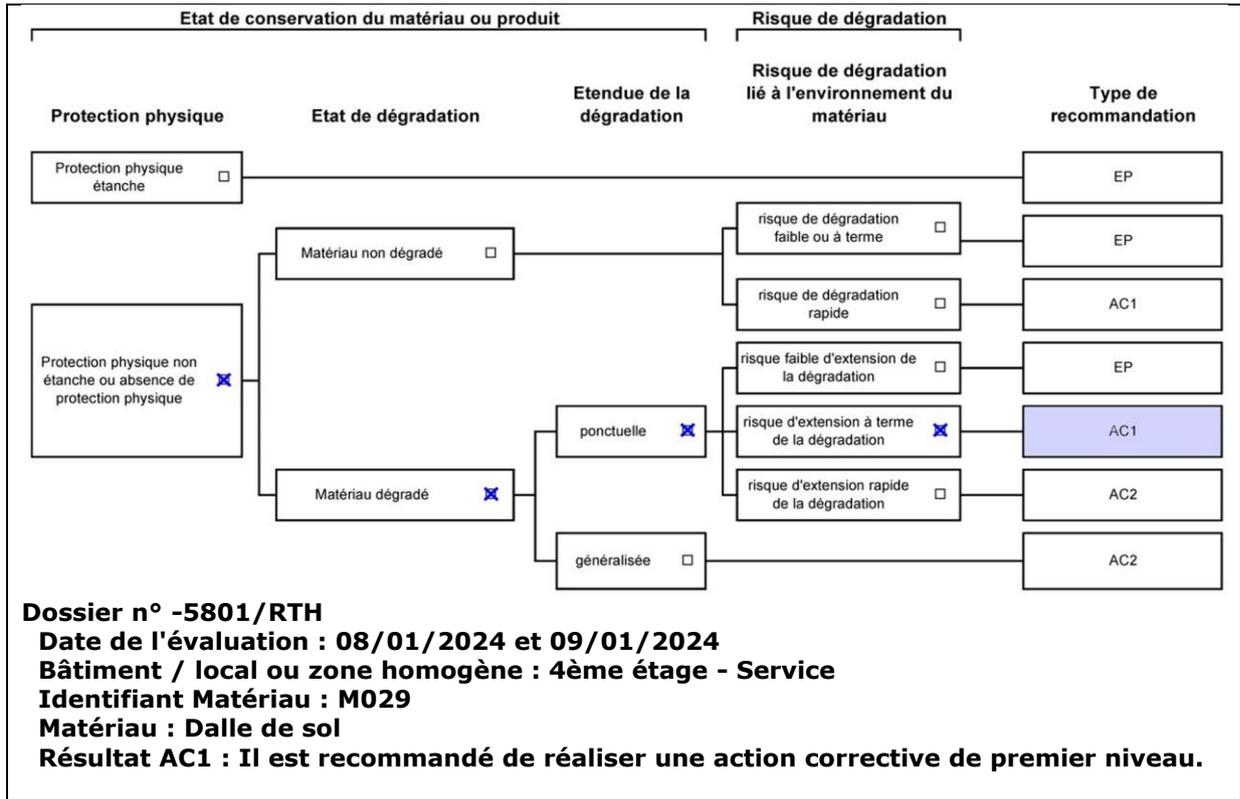
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er étage - Service

Identifiant Matériau : M026

Matériau : Dalle de sol

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.





Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. **Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. **Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. **Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents

2 Résultat des évaluations périodiques

Evaluation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement

Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement

3

Suivi des travaux de retrait et de confinement de l'amiante

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

4

Fiche récapitulative du Dossier technique amiante

Fiche récapitulative du dossier technique « Amiante »



Référence du présent DTA :	-5801/RTH
Date de création :	08/01/2024 et 09/01/2024
Historique des dates de mise à jour :

Informations : cette fiche présente les informations minimales devant être contenues dans la fiche récapitulative mentionnée dans l'arrêté du 12 et 21 décembre 2012, du 26 juin 2013 ainsi qu'à l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique, à charge pour le propriétaire de compléter par toutes informations utiles et spécifiques aux bâtiments concernés.

Toutes les rubriques mentionnées ci-après sont à renseigner. Une fiche récapitulative est renseignée par DTA et par immeuble bâti.

La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1. – Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :**Nord**

Adresse :**HOTEL IBIS**

RUE D'HAVRE TOURCOING

Commune :**59200 TOURCOING**

Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : ...**ENSEMBLE DE L'HOTEL IBIS**

Année de construction : ..**< 1997**

Fonction principale du bâtiment : **Autres**

Désignation de la personne détenant le dossier technique « amiante »

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :**VILLE DE TOURCOING**

Adresse :**10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ**

59200 TOURCOING

Détenteur du dossier technique amiante :

Nom et prénom :**VILLE DE TOURCOING**

Adresse :**10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ**

59200 TOURCOING

Modalités de consultation :

.....
.....

2. – Rapports de repérage

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage
-5801/RTH	30/01/2024	METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER THOMAS Richard	Repérage des matériaux de la liste A et B au titre de l'article R1334-20 et 21 du code de la santé publique

Observations :

« Il est rappelé au donneur d'ordre que sa responsabilité sera engagée en cas de dissimulation d'une information dont il a connaissance (présence d'amiante, retrait de matériaux amiantés, etc...). Aussi le donneur d'ordre est-il invité à communiquer à notre entreprise toutes les informations utiles (anciens rapports de diagnostic, nature des travaux effectués depuis l'acquisition du bien). »

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds, parquets fixés ou clipsés, revêtements de sols collés, conduits de cheminée, meubles de cuisine, n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Elements non visités:

Localisation	Parties du local	Raison
Rez de chaussée - Transfo EDF	Toutes	Absence de clef
Ensemble du bâtiment	Gaines Ascenseurs	Zone d'accès réglementé
Ensemble du bâtiment	Trappe et gaine désenfumage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive l'hôtel est en activité le jour de la visite

3. – Liste des locaux ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Numéro de rapport de repérage	Liste des locaux visités	Liste des pièces non visitées
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R1334-20 du code de la santé publique	-5801/RTH	Rez de chaussée - SAS, Rez de chaussée - Accueil, Rez de chaussée - Restaurant, Rez de chaussée - Bureau 1, Rez de chaussée - Bureau 2, Rez de chaussée - Bureau 3, Rez de chaussée - Sanitaire 1, Rez de chaussée - Sanitaire 2, Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - Laverie, Rez de chaussée - Office, Rez de chaussée - Chambre froide 1, Rez de chaussée - Chambre froide 2, Rez de chaussée - Circulation, Rez de chaussée - Réserve, Rez de chaussée - Vestiaire 1, Rez de chaussée - Vestiaire 2, Rez de chaussée - Sous-Station, Rez de chaussée - Atelier, Rez de chaussée - Archive, Rez de chaussée - TGBT, Rez de chaussée - Livraison, Rez de chaussée - Commerce, Rez de chaussée - Escaliers, Rez de chaussée - Gaines techniques, Rez de chaussée - Local poubelle, 1er étage - Gaines techniques, 1er étage - Escaliers, 1er étage - Circulation, 1er étage - Chambre 101, 1er étage - Chambre 102, 1er étage - Chambre 103, 1er étage - Chambre 104, 1er étage - Chambre 106, 1er étage -	Rez de chaussée - Transfo EDF (Absence de clef)

		<p>Chambre 108, 1er étage - Chambre 110, 1er étage - Chambre 111, 1er étage - Chambre 112, 1er étage - Chambre 113, 1er étage - Chambre 114, 1er étage - Chambre 115, 1er étage - Chambre 116, 1er étage - Chambre 117, 1er étage - Chambre 118, 1er étage - Chambre 119, 1er étage - Chambre 120, 1er étage - Chambre 121, 1er étage - Chambre 122, 1er étage - Chambre 123, 1er étage - Chambre 124, 1er étage - Chambre 125, 1er étage - Chambre 126, 1er étage - Chambre 127, 1er étage - Chambre 128, 1er étage - Chambre 129, 1er étage - Service, 2ème étage - Gaines techniques, 2ème étage - Escaliers, 2ème étage - Service, 2ème étage - Réunion, 2ème étage - Chambre 201, 2ème étage - Chambre 202, 2ème étage - Chambre 203, 2ème étage - Chambre 204, 2ème étage - Chambre 206, 2ème étage - Chambre 208, 2ème étage - Chambre 210, 2ème étage - Chambre 212, 2ème étage - Chambre 213, 2ème étage - Chambre 214, 2ème étage - Chambre 215, 2ème étage - Chambre 216, 2ème étage - Chambre 217, 2ème étage - Chambre 218, 2ème étage - Chambre 219, 2ème étage - Chambre 220, 2ème étage - Chambre 221, 2ème étage - Chambre 222, 2ème étage - Chambre 223, 2ème étage - Chambre 224, 2ème étage - Chambre 225, 2ème étage - Chambre 226, 2ème étage - Chambre 227, 2ème étage - Chambre 228, 2ème étage - Chambre 229, 2ème étage - Circulation, 3ème étage - Escaliers, 3ème étage - Service, 3ème étage - Gaines techniques, 3ème étage - Chambre 301, 3ème étage - Chambre 302, 3ème étage - Chambre 303, 3ème étage - Chambre 304, 3ème étage - Chambre 306, 3ème étage - Chambre 308, 3ème étage - Chambre 310, 3ème étage - Chambre 311, 3ème étage - Chambre 312, 3ème étage - Chambre 313, 3ème étage - Chambre 314, 3ème étage - Chambre 315, 3ème étage - Chambre 316, 3ème étage - Chambre 317, 3ème étage - Chambre 318, 3ème étage - Chambre 319, 3ème étage - Chambre 320, 3ème étage - Chambre 321, 3ème étage -</p>	
--	--	---	--

		<p>Chambre 322, 3ème étage - Chambre 323, 3ème étage - Chambre 324, 3ème étage - Chambre 325, 3ème étage - Chambre 326, 3ème étage - Chambre 327, 3ème étage - Chambre 328, 3ème étage - Chambre 329, 3ème étage - Circulation, 4ème étage - Service, 4ème étage - Escaliers, 4ème étage - Gaines techniques, 4ème étage - Chambre 401, 4ème étage - Chambre 402, 4ème étage - Chambre 403, 4ème étage - Chambre 404, 4ème étage - Chambre 406, 4ème étage - Chambre 408, 4ème étage - Chambre 410, 4ème étage - Chambre 412, 4ème étage - Chambre 413, 4ème étage - Chambre 414, 4ème étage - Chambre 415, 4ème étage - Chambre 416, 4ème étage - Chambre 417, 4ème étage - Chambre 418, 4ème étage - Chambre 419, 4ème étage - Chambre 420, 4ème étage - Chambre 421, 4ème étage - Chambre 422, 4ème étage - Chambre 423, 4ème étage - Chambre 424, 4ème étage - Chambre 425, 4ème étage - Chambre 426, 4ème étage - Chambre 427, 4ème étage - Chambre 428, 4ème étage - Chambre 429, 4ème étage - Lingerie, 4ème étage - Circulation, Toitures, Vide sanitaire</p>	
<p>Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R1334-21 du code de la santé publique</p>	<p>-5801/RTH</p>	<p>Rez de chaussée - SAS, Rez de chaussée - Accueil, Rez de chaussée - Restaurant, Rez de chaussée - Bureau 1, Rez de chaussée - Bureau 2, Rez de chaussée - Bureau 3, Rez de chaussée - Sanitaire 1, Rez de chaussée - Sanitaire 2, Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - Laverie, Rez de chaussée - Office, Rez de chaussée - Chambre froide 1, Rez de chaussée - Chambre froide 2, Rez de chaussée - Circulation, Rez de chaussée - Réserve, Rez de chaussée - Vestiaire 1, Rez de chaussée - Vestiaire 2, Rez de chaussée - Sous-Station, Rez de chaussée - Atelier, Rez de chaussée - Archive, Rez de chaussée - TGBT, Rez de chaussée - Livraison, Rez de chaussée - Commerce, Rez de chaussée - Escaliers, Rez de chaussée - Gaines techniques, Rez de chaussée - Local poubelle, 1er étage - Gaines techniques, 1er étage - Escaliers, 1er étage - Circulation, 1er étage - Chambre 101, 1er étage -</p>	<p>Rez de chaussée - Transfo EDF (Absence de clef)</p>

		<p>Chambre 102, 1er étage - Chambre 103, 1er étage - Chambre 104, 1er étage - Chambre 106, 1er étage - Chambre 108, 1er étage - Chambre 110, 1er étage - Chambre 111, 1er étage - Chambre 112, 1er étage - Chambre 113, 1er étage - Chambre 114, 1er étage - Chambre 115, 1er étage - Chambre 116, 1er étage - Chambre 117, 1er étage - Chambre 118, 1er étage - Chambre 119, 1er étage - Chambre 120, 1er étage - Chambre 121, 1er étage - Chambre 122, 1er étage - Chambre 123, 1er étage - Chambre 124, 1er étage - Chambre 125, 1er étage - Chambre 126, 1er étage - Chambre 127, 1er étage - Chambre 128, 1er étage - Chambre 129, 1er étage - Service, 2ème étage - Gaines techniques, 2ème étage - Escaliers, 2ème étage - Service, 2ème étage - Réunion, 2ème étage - Chambre 201, 2ème étage - Chambre 202, 2ème étage - Chambre 203, 2ème étage - Chambre 204, 2ème étage - Chambre 206, 2ème étage - Chambre 208, 2ème étage - Chambre 210, 2ème étage - Chambre 212, 2ème étage - Chambre 213, 2ème étage - Chambre 214, 2ème étage - Chambre 215, 2ème étage - Chambre 216, 2ème étage - Chambre 217, 2ème étage - Chambre 218, 2ème étage - Chambre 219, 2ème étage - Chambre 220, 2ème étage - Chambre 221, 2ème étage - Chambre 222, 2ème étage - Chambre 223, 2ème étage - Chambre 224, 2ème étage - Chambre 225, 2ème étage - Chambre 226, 2ème étage - Chambre 227, 2ème étage - Chambre 228, 2ème étage - Chambre 229, 2ème étage - Circulation, 3ème étage - Escaliers, 3ème étage - Service, 3ème étage - Gaines techniques, 3ème étage - Chambre 301, 3ème étage - Chambre 302, 3ème étage - Chambre 303, 3ème étage - Chambre 304, 3ème étage - Chambre 306, 3ème étage - Chambre 308, 3ème étage - Chambre 310, 3ème étage - Chambre 311, 3ème étage - Chambre 312, 3ème étage - Chambre 313, 3ème étage - Chambre 314, 3ème étage - Chambre 315, 3ème étage - Chambre 316, 3ème étage - Chambre 317, 3ème étage -</p>	
--	--	---	--

		Chambre 318, 3ème étage - Chambre 319, 3ème étage - Chambre 320, 3ème étage - Chambre 321, 3ème étage - Chambre 322, 3ème étage - Chambre 323, 3ème étage - Chambre 324, 3ème étage - Chambre 325, 3ème étage - Chambre 326, 3ème étage - Chambre 327, 3ème étage - Chambre 328, 3ème étage - Chambre 329, 3ème étage - Circulation, 4ème étage - Service, 4ème étage - Escaliers, 4ème étage - Gaines techniques, 4ème étage - Chambre 401, 4ème étage - Chambre 402, 4ème étage - Chambre 403, 4ème étage - Chambre 404, 4ème étage - Chambre 406, 4ème étage - Chambre 408, 4ème étage - Chambre 410, 4ème étage - Chambre 412, 4ème étage - Chambre 413, 4ème étage - Chambre 414, 4ème étage - Chambre 415, 4ème étage - Chambre 416, 4ème étage - Chambre 417, 4ème étage - Chambre 418, 4ème étage - Chambre 419, 4ème étage - Chambre 420, 4ème étage - Chambre 421, 4ème étage - Chambre 422, 4ème étage - Chambre 423, 4ème étage - Chambre 424, 4ème étage - Chambre 425, 4ème étage - Chambre 426, 4ème étage - Chambre 427, 4ème étage - Chambre 428, 4ème étage - Chambre 429, 4ème étage - Lingerie, 4ème étage - Circulation, Toitures, Vide sanitaire	
Autres repérages (préciser) :	-	-	-

4. – Identification des matériaux ou produits contenant de l'amiante

4.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES obligatoires associées (évaluation périodique, mesures d'empoussièrment ou travaux de retrait ou confinement)
Néant	-	-			

4.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées par l'opérateur
08/01/2024 et 09/01/2024	DTA	Revêtements durs en fibres-ciment	Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond Localisation sur croquis : M015 Référence photo : RTA015	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées par l'opérateur
	DTA	Plaques en fibre-ciment	Ensemble Rez de Chaussée Localisation sur croquis : M020 Référence photo : RTA020	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
	DTA	Plaques en fibre-ciment	Rez de chaussée - Commerce (enseigne) Localisation sur croquis : M023 Référence photo : RTA023	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
	DTA	Plaques en fibres-ciment	Rez de chaussée - Local poubelle Localisation sur croquis : M024 Référence photo : RTA024	AC1	il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.
	DTA	Conduit en fibres-ciment	Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison Localisation sur croquis : M025 Référence photo : RTA025	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
	DTA	Dalle de sol	1er étage - Service Localisation sur croquis : M026 Référence photo : RTA026	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
	DTA	Dalle de sol	2ème étage - Service Localisation sur croquis : M027 Référence photo : RTA027	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
	DTA	Dalle de sol	3ème étage - Service Localisation sur croquis : M028 Référence photo : RTA028	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
	DTA	Dalle de sol	4ème étage - Service Localisation sur croquis : M029 Référence photo : RTA029	AC1	il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.

4.3 Matériaux et produits hors liste A, B contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	MESURES préconisées par l'opérateur
Néant	-	-		

5. – Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires**5.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante**

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

5.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

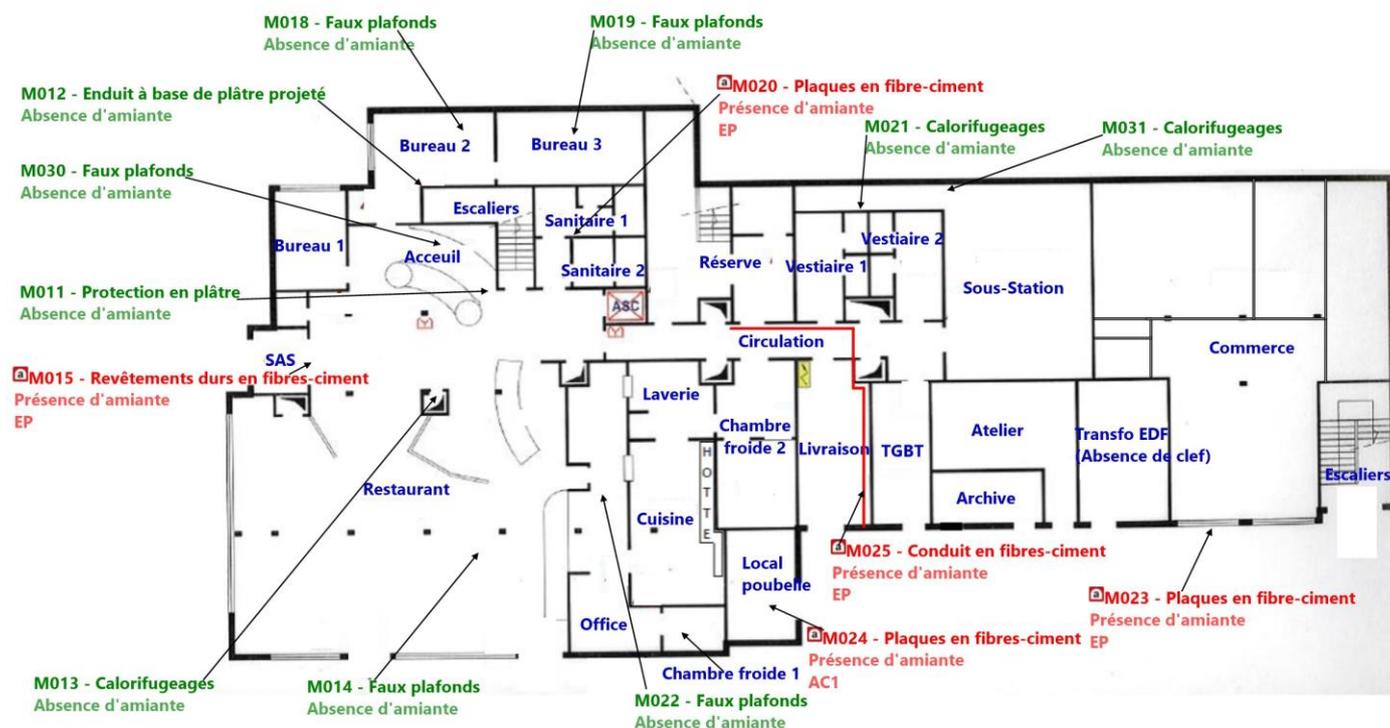
Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

5.3 Matériaux et produits de la liste A et B de l'annexe 13-9 ne contenant pas d'amiante

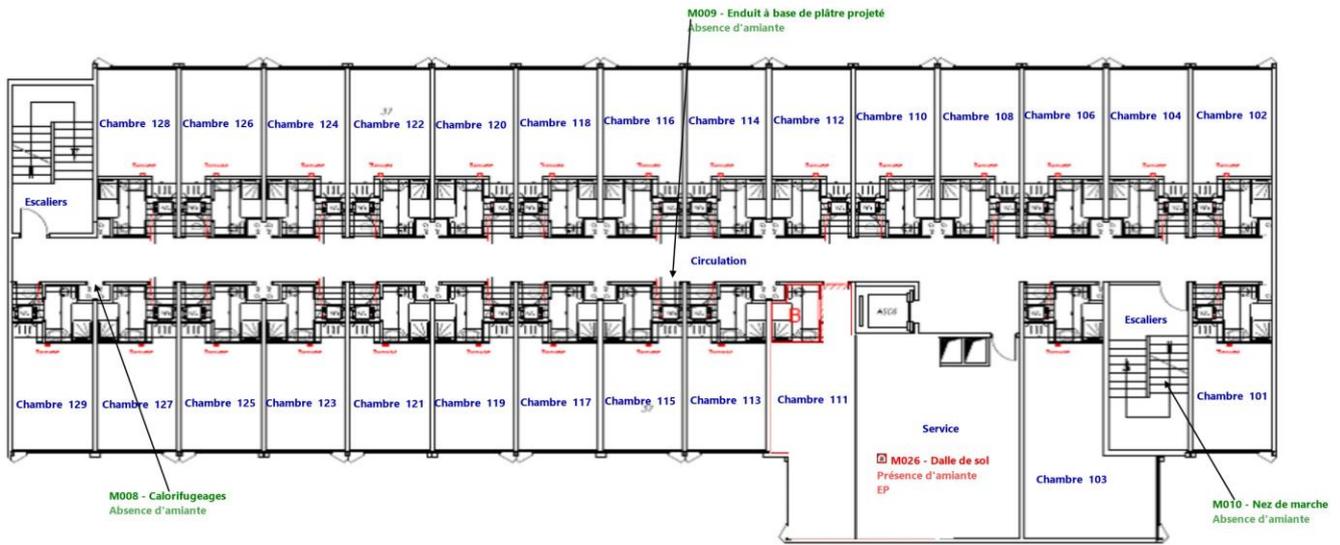
Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

6. – Croquis et Photos

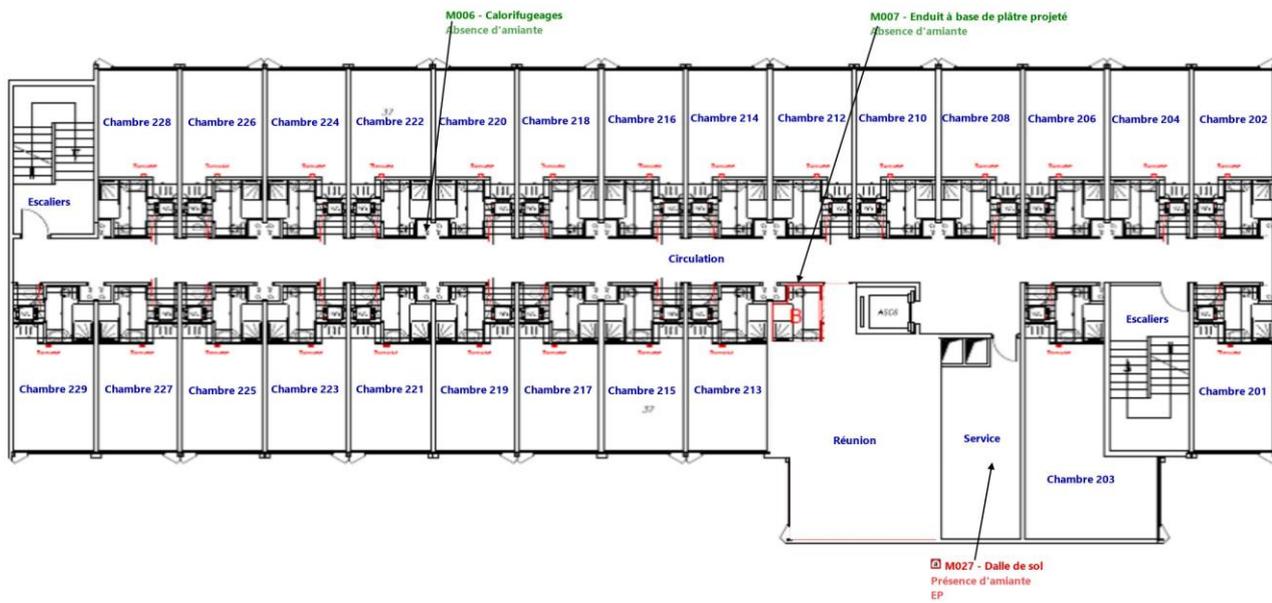
Rez de Chaussée



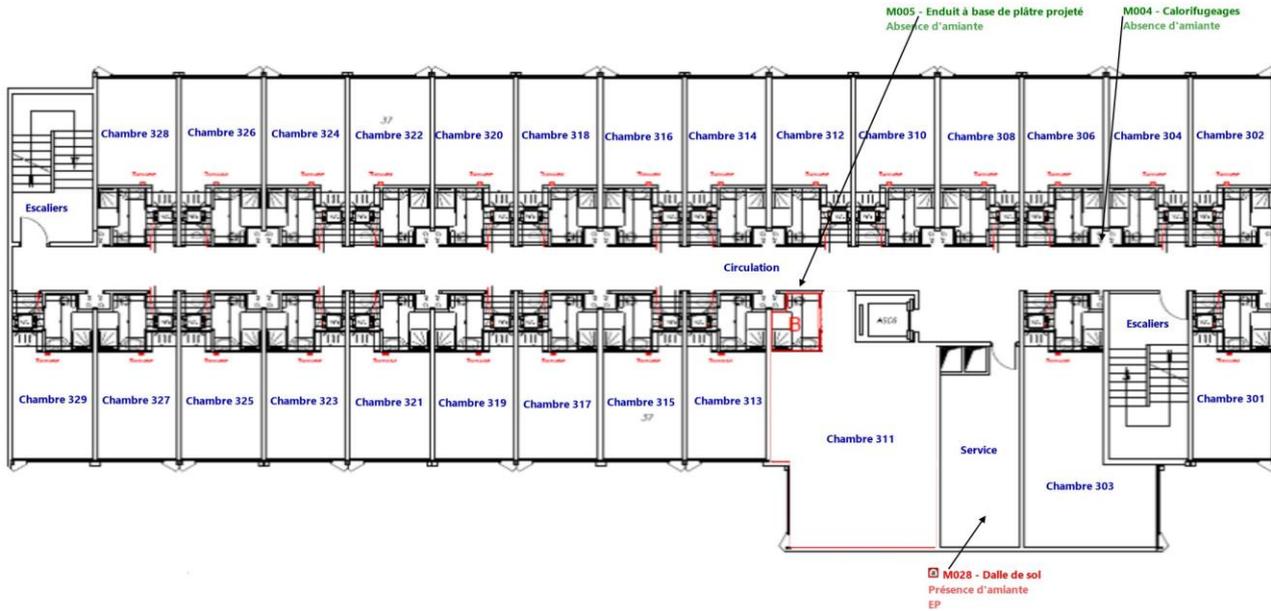
R+1



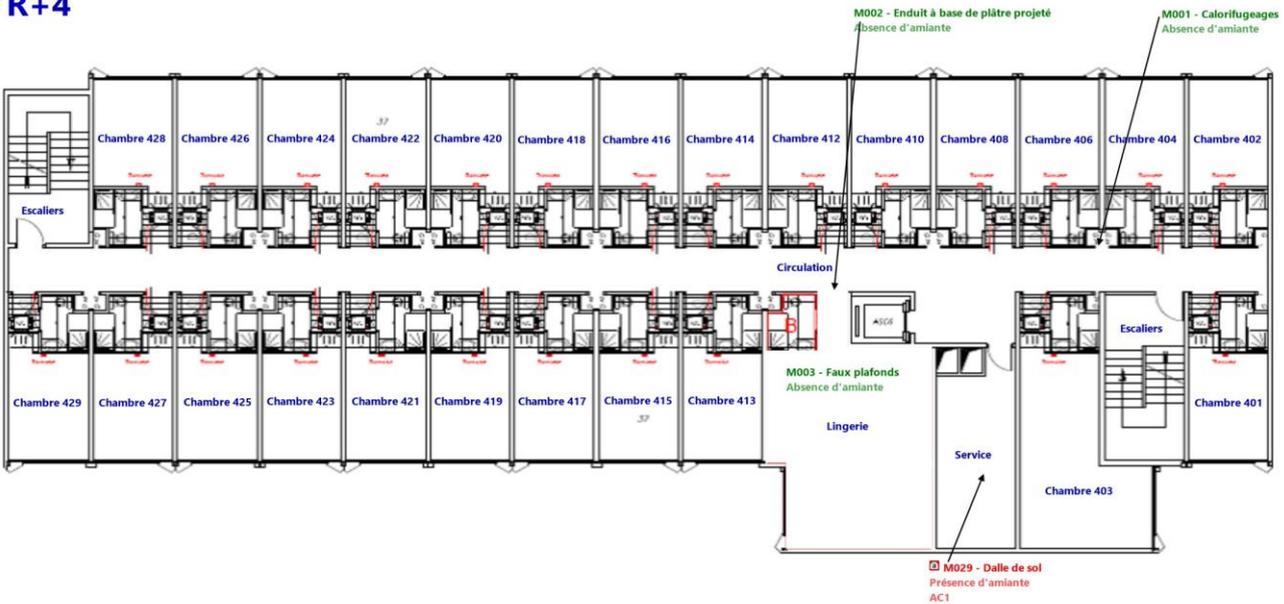
R+2



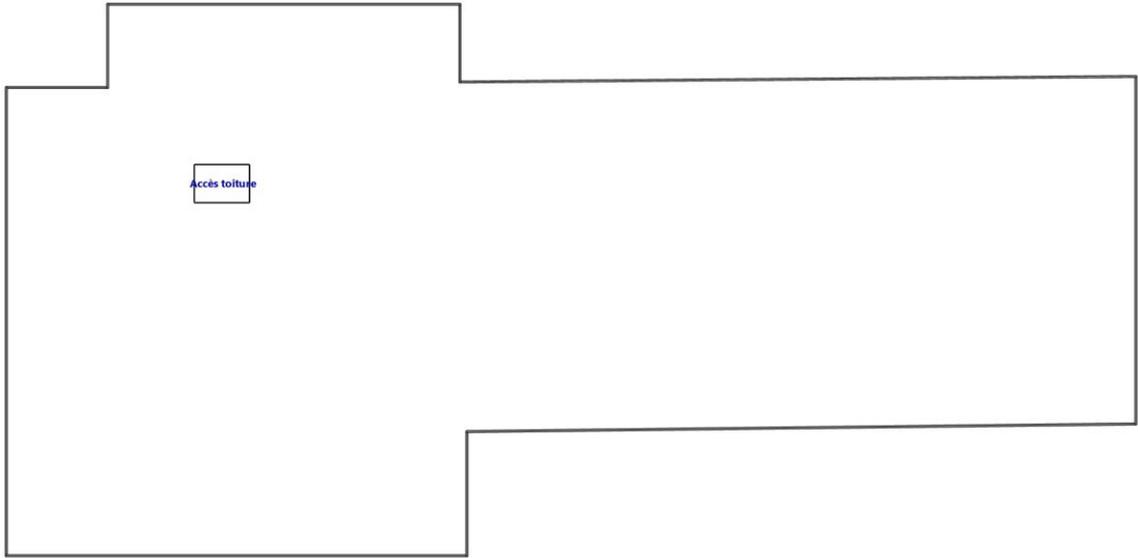
R+3



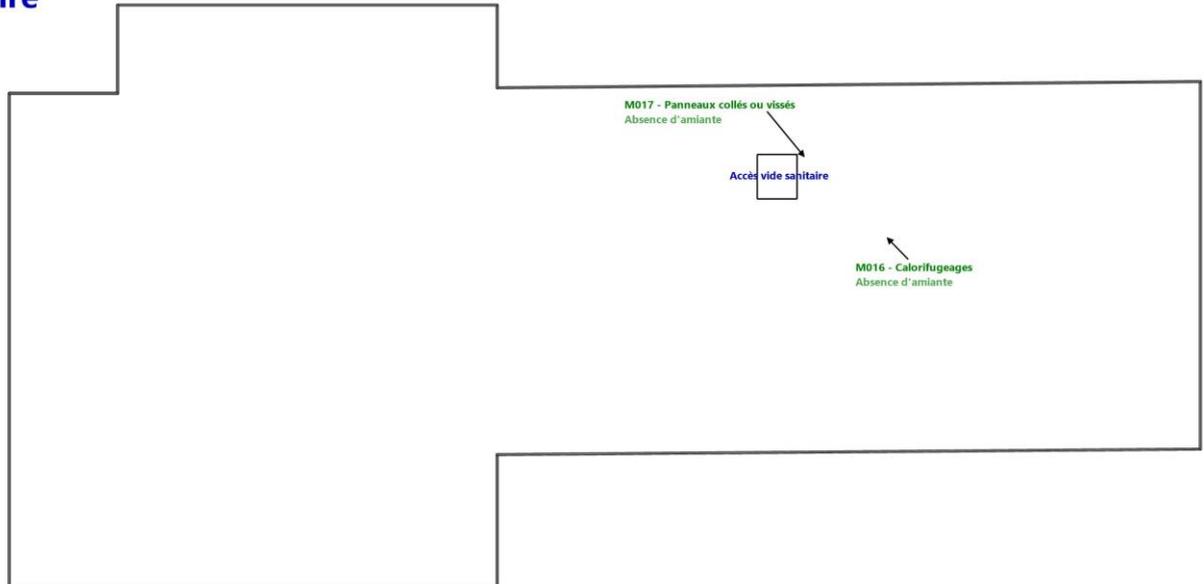
R+4



Toiture



Vide Sanitaire



Légende

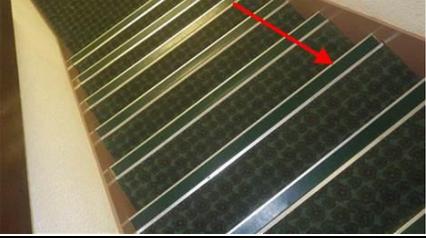
	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : VILLE DE TOURCOING Adresse : 10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ 59200 TOURCOING</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

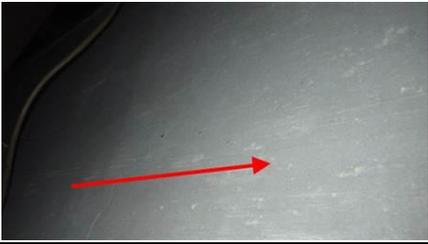
Photos



Photo n° RTA001
 Localisation : 4ème étage - Ensembles Gains techniques
 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds
 Partie d'ouvrage : Calorifugeages
 Description : Calorifugeages
 Localisation sur croquis : M001

	<p>Photo n° RTA002 Localisation : Ensemble 4ème étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M002</p>
	<p>Photo n° RTA003 Localisation : 2ème étage - Réunion; 4ème étage - Lingerie Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M003</p>
	<p>Photo n° RTA004 Localisation : 3ème étage - Ensembles Gaines techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M004</p>
	<p>Photo n° RTA005 Localisation : Ensemble 3ème étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M005</p>
	<p>Photo n° RTA006 Localisation : 2ème étage - Ensembles Gaines techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M006</p>
	<p>Photo n° RTA007 Localisation : Ensemble 2ème étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M007</p>

	<p>Photo n° RTA008 Localisation : 1er étage - Ensembles Gaines techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M008</p>
	<p>Photo n° RTA009 Localisation : Ensemble 1er étage Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M009</p>
	<p>Photo n° RTA010 Localisation : Rez de chaussée - Escaliers; 1er étage - Escaliers Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Nez de marche Description : Nez de marche Localisation sur croquis : M010</p>
	<p>Photo n° RTA011 Localisation : Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Restaurant Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Suspentes et contrevents Partie d'ouvrage : Protection en plâtre Description : Protection en plâtre Localisation sur croquis : M011</p>
	<p>Photo n° RTA012 Localisation : Ensemble Rez de chaussée Ouvrage : Murs et plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre projeté Description : Enduit à base de plâtre projeté Localisation sur croquis : M012</p>
	<p>Photo n° RTA013 Localisation : Rez de chaussée - Ensembles Gaines techniques Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M013</p>

	<p>Photo n° RTA014 Localisation : Rez de chaussée - Restaurant; Rez de chaussée - Sanitaire 1 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M014</p>
	<p>Photo n° RTA015 Localisation : Rez de chaussée - SAS dans plenum faux plafond Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Revêtements durs en fibres-ciment Description : Revêtements durs en fibres-ciment Localisation sur croquis : M015</p>
	<p>Photo n° RTA016 Localisation : Ensemble Vide sanitaire Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M016</p>
	<p>Photo n° RTA017 Localisation : Ensemble Vide sanitaire plafond Ouvrage : Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux Partie d'ouvrage : Panneaux collés ou vissés Description : Panneaux collés ou vissés Localisation sur croquis : M017</p>
	<p>Photo n° RTA018 Localisation : Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Office; Rez de chaussée - Commerce Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M018</p>
	<p>Photo n° RTA019 Localisation : Rez de chaussée - Bureau 3 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M019</p>
	<p>Photo n° RTA020 Localisation : Ensemble Rez de Chaussée Ouvrage : Gaines ventilation Partie d'ouvrage : Plaques en fibre-ciment Description : Plaques en fibre-ciment Localisation sur croquis : M020</p>

	<p>Photo n° RTA021 Localisation : Rez de chaussée - Sous-Station Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M021</p>
	<p>Photo n° RTA022 Localisation : Rez de chaussée - Office Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M022</p>
	<p>Photo n° RTA023 Localisation : Rez de chaussée - Commerce (enseigne) Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich Partie d'ouvrage : Plaques en fibre-ciment Description : Plaques en fibre-ciment Localisation sur croquis : M023</p>
	<p>Photo n° RTA024 Localisation : Rez de chaussée - Local poubelle Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie d'ouvrage : Plaques en fibres-ciment Description : Plaques en fibres-ciment Localisation sur croquis : M024</p>
	<p>Photo n° RTA025 Localisation : Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : M025</p>
	<p>Photo n° RTA025 Localisation : Rez de chaussée - Circulation; Rez de chaussée - Livraison Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : M025</p>
	<p>Photo n° RTA026 Localisation : 1er étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M026</p>

	<p>Photo n° RTA027 Localisation : 2ème étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M027</p>
	<p>Photo n° RTA028 Localisation : 3ème étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M028</p>
	<p>Photo n° RTA029 Localisation : 4ème étage - Service Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : M029</p>
	<p>Photo n° RTA030 Localisation : Rez de chaussée - Accueil; Rez de chaussée - Sanitaire 2 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds Localisation sur croquis : M030</p>
	<p>Photo n° RTA031 Localisation : Rez de chaussée - Sous-Station Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages Localisation sur croquis : M031</p>

7. - Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de

plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits réservés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et

- du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583931804

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
1 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
59100 ROUBAIX
Adhérent n°C122

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10583931804C122**.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
Cette activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cas contraire aucune garantie ne sera accordée
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n°2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit Energétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Le Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérouique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérouique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS le 21 décembre 2023
 Pour servir et valoir ce que de droit.
 POUR L'ASSUREUR :
 LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
 39 rue Mstislav Rostropovitch
 CS 40020 - 75017 PARIS
 RCS Paris 388 123 089 - N°ORIAS C7 000 473

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Arliane

DIAGNOSTIC IMMOBILIER

LE 1^{er} RÉSEAU ECO-RESPONSABLE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Philippe SIMOENS, gérant de la SARL METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société SARL METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le dossier de diagnostic technique.

La société SARL METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER est titulaire d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (RC professionnelle n° 86517812)

Enfin la société SARL METROPOLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER dispose évidemment des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constants et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Fait à Roubaix, le 2 Octobre 2022
Philippe SIMOENS, gérant



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 2366 Version 009

Je soussignée, **Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert**, atteste que :

Monsieur THOMAS Richard

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 17/07/2022 - Date d'expiration : 16/07/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 17/07/2022 - Date d'expiration : 16/07/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 25/07/2023 - Date d'expiration : 24/07/2030
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 25/07/2023 - Date d'expiration : 24/07/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 31/07/2023 - Date d'expiration : 30/07/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 31/07/2023.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

